



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal

2008-2009

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Dépenses supplémentaires prévues au titre des missions politiques spéciales pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2008 relatives à l'Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, au représentant des Nations Unies pour le Conseil international consultatif et de contrôle et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo, et les prévisions budgétaires révisées pour 2008 relatives à la Mission des Nations Unies au Népal et au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Le montant brut total des dépenses additionnelles prévues pour 2008 au titre de ces missions politiques spéciales s'élève à 56 652 000 dollars. Au vu du solde des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, soit 17 322 800 dollars, en application des décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238 et conformément aux dispositions de sa résolution 41/213, des crédits additionnels seraient nécessaires au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) (34 528 100 dollars) et du chapitre 35 (Contributions du personnel) (4 801 100



dollars). Ces crédits seraient compensés par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre I des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. État récapitulatif des besoins de financement . . . . .	1	3
II. Missions politiques spéciales . . . . .	2–146	3
A. Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur . . . . .	2–22	3
B. Représentant des Nations Unies pour le Conseil international consultatif et de contrôle . . . . .	23–27	11
C. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo . . . . .	28–46	12
D. Mission des Nations Unies au Népal . . . . .	47–91	18
E. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie . . . . .	92–146	37
III. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre . . . . .	147	58
Annexes		
I. Organigramme de la Mission des Nations Unies au Népal pour 2008 . . . . .		59
II. Organigramme du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2008 . . . . .		61

## I. État récapitulatif des besoins de financement

1. Le montant estimatif total net des besoins de financement pour 2008 des cinq missions politiques spéciales dont il est question dans le présent rapport s'élève à 75 870 300 dollars. Compte tenu des crédits initialement ouverts en application des décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, le montant net des ressources additionnelles est de 51 850 900 dollars. Les besoins par mission sont décrits dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008				
	Montant final des crédits ouverts pour 2006-2007	Montant total	Dépenses non renouvelables	Montant initial des crédits ouverts	Montant net des ressources additionnelles	Montant total des dépenses pour 2007	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) - (4)	(6)	(7) = (2) - (6)
Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur	944,4	2 536,6	241,9	–	2 536,6	746,3	1 790,3
Représentant des Nations Unies pour le Conseil international consultatif et de contrôle	257,6	64,6	–	–	64,6	162,5	(97,9)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo	14 088,9	620,8	–	–	620,8	6 727,7	(6 106,9)
Mission des Nations Unies au Népal	73 544,7	56 414,5	942,2	16 177,8	40 236,7	88 822,0	(32 407,5)
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	9 134,0	16 233,8	2 695,4	7 841,6	8 392,2	6 759,9	9 473,9
<b>Total</b>	<b>97 969,6</b>	<b>75 870,3</b>	<b>3 879,5</b>	<b>24 019,4</b>	<b>51 850,9</b>	<b>103 218,4</b>	<b>(27 348,1)</b>

## II. Missions politiques spéciales

### A. Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur

(2 536 600 dollars)

#### Historique, mandat et objectif

2. Le conflit entre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Gouvernement ougandais dure depuis 1986, provoquant le déplacement de 1,7 million de personnes selon les estimations dans la seule région du nord de l'Ouganda. Le conflit touche essentiellement le nord de l'Ouganda, le Sud-Soudan et la République démocratique du Congo. En décembre 2003, le Gouvernement ougandais a porté plainte contre la LRA auprès de la Cour pénale internationale, ce qui a donné lieu à la délivrance, en

octobre 2005, de mandats d'arrêt contre les chefs de la LRA. Les opérations militaires successives menées par les forces ougandaises dans le nord de l'Ouganda et au Sud-Soudan ont en grande partie repoussé la LRA en République démocratique du Congo. Après l'échec de plusieurs tentatives visant à trouver une solution pacifique au conflit, en avril 2006 le Gouvernement du Sud-Soudan a pris contact avec la LRA et le Gouvernement ougandais, endossé le rôle de médiateur et établi un secrétariat de médiation en vue de contribuer au règlement du conflit et de faciliter les pourparlers.

3. Depuis juillet 2006, une série de pourparlers de paix est engagée entre le Gouvernement ougandais et les chefs de la LRA, sous la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan et de la Communauté de Sant'Egidio. Les deux parties aux négociations, à savoir le Gouvernement ougandais et la LRA, ont conclu le 26 août 2006 un Accord de cessation des hostilités qui a eu un effet positif sur la situation humanitaire et sécuritaire dans le nord de l'Ouganda. En septembre 2006, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé le Projet pour l'initiative de Djouba en vue de fournir une assistance technique au secrétariat de médiation en faveur de la paix et à l'équipe de surveillance de la cessation des hostilités. Les pourparlers sont néanmoins au point mort depuis décembre 2006, la LRA ayant décidé de ne plus retourner à Djouba (Soudan).

4. Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, le Secrétaire général a nommé Joaquim Chissano, ancien Président du Mozambique, au poste d'envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, en lui confiant un mandat ambitieux visant à remédier aux conséquences des agissements de la LRA dans la région, y compris en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan et dans le nord de l'Ouganda. Depuis lors, les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA ont considérablement progressé, notamment avec la reprise du dialogue en avril 2007, grâce aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui ont également abouti à la prorogation de l'Accord de cessation des hostilités jusqu'en juin 2007. L'action menée par l'Envoyé spécial a également facilité la signature, le 2 mai, d'un protocole concernant les origines du conflit et son règlement global.

5. Le 29 juin 2007, le Gouvernement ougandais et la LRA ont signé un accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation. Cet accord ambitieux aborde les questions fondamentales relatives au difficile équilibre entre réconciliation et paix d'un côté et justice et sanction de l'autre. Les parties sont, entre autres, convenues qu'il fallait envisager l'instauration de systèmes de justice traditionnels crédibles qui soient conformes aux normes internationales et mettre fin au climat d'impunité. En septembre 2007, le Gouvernement ougandais a achevé ses consultations avec la population sur les mécanismes d'application de l'accord susmentionné. La LRA a commencé ses consultations le 5 novembre, des désaccords avec les donateurs au sujet du budget ayant retardé le processus. La délégation de la LRA se rendra également en Afrique du Sud, en Argentine, au Chili, en Sierra Leone et au Timor-Leste pour tirer les enseignements de l'expérience acquise par ces pays en ce qui concerne l'établissement des responsabilités et la réconciliation. Le 4 novembre, la LRA et le Gouvernement ont signé un quatrième additif à l'Accord de cessation des hostilités, par lequel les deux parties réaffirmaient leur volonté de voir aboutir le processus de paix.

6. Alors que le processus de paix de Djouba est à un stade très difficile, qui exige des efforts diplomatiques et financiers soutenus et poussés, le Secrétaire général a décidé, en mai 2007, de renforcer les efforts de facilitation de son Envoyé spécial, M. Chissano, en créant à Djouba une unité chargée de suivre de près les pourparlers de paix. Un bureau temporaire situé à Kampala servira de point de contact pour les activités de l'Envoyé spécial, notamment la coordination de l'appui aux pourparlers, et assurera la liaison avec toutes les parties prenantes en Ouganda et dans la région pendant toute la durée des pourparlers. Il est prévu qu'une fois achevées les consultations entre les deux parties au sujet des mécanismes jugés nécessaires pour appliquer l'accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation, l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour des pourparlers de paix, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration et un accord de paix complet, seront examinés en 2008.

7. Étant donné qu'au vu des questions qui restent encore à examiner, à savoir : les modalités d'application des points de l'ordre du jour portant sur les solutions globales, les principes de responsabilité et de réconciliation, le cessez-le-feu et le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, il est probable que les pourparlers se poursuivent en 2008, le Secrétaire général, dans une lettre du 21 novembre (S/2007/719), a présenté au Président du Conseil de sécurité une proposition visant à proroger le mandat du Bureau de liaison temporaire de son envoyé spécial et à convertir ce bureau en mission politique spéciale. Il y présente également les principales activités dont le Bureau serait chargé. Dans sa réponse en date du 6 décembre (S/2007/720), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note des informations et des propositions figurant dans sa lettre.

8. Des consultations étroites sont actuellement menées entre l'Envoyé spécial, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) au niveau des chefs de mission ainsi qu'à la base sur les questions relatives aux activités de la LRA dans la région. Le Bureau de l'Envoyé spécial et les représentants de la MONUC ont mis en commun des informations politiques, sécuritaires et militaires sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. La MONUC et la MINUS continuent de fournir un appui logistique et sécuritaire au processus de paix de Djouba dans le cadre de leur mandat actuel et en fonction de leurs capacités.

9. L'objectif de la mission, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après :

---

**Objectif** : Maintenir en bonne voie les pourparlers de Djouba et faciliter la signature d'un accord de paix complet entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi que la mise en place d'un mécanisme régional de suivi

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Succès des pourparlers de paix de Djouba

a) Nombre de réunions tenues entre les parties en vue de parvenir à un accord sur les points 3 (Principes de responsabilité et de réconciliation), 4 (Cessez-le-feu) et 5 (Désarmement, démobilisation et réinsertion) de l'ordre du jour du processus de paix et d'aboutir à la signature/conclusion d'un accord de paix complet

*Mesure des résultats*

2006 : non disponible

2007 : 8 réunions

2008 (objectif) : 6 réunions

b) Création de mécanismes national et régional de suivi de l'application de l'accord de paix final

b) i) Augmentation du nombre de réunions, consultations et échanges réguliers entre les pays de la région

*Mesure des résultats*

2006 : non disponible

2007 : 0

2008 (objectif) : 6

ii) Création d'un mécanisme régional de suivi

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 : non

2008 (objectif) : oui

---

*Produits*

- Consultations avec le Gouvernement ougandais, la LRA et l'équipe de médiation, les pays de la région participant aux pourparlers de paix et l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation d'une série de réunions des pays voisins, avec l'assistance de la MINUS et de la MONUC, pour coordonner leurs activités visant à assurer la stabilité de la région et l'application effective de l'accord de paix
- Organisation de réunions mensuelles entre l'Envoyé spécial et le Gouvernement du Sud-Soudan/médiateur à Djouba pour débattre de la reprise des pourparlers
- Organisation de réunions mensuelles entre l'Envoyé spécial et les dirigeants des pays voisins, notamment les chefs de la MONUC et de la MINUS, pour débattre de la reprise des pourparlers en vue de coordonner une approche régionale cohérente des pourparlers
- Facilitation de réunions tripartites [Gouvernement ougandais, LRA, Gouvernement du Sud-Soudan (médiateur)]
- Soumission d'un rapport et de deux documents d'information au Conseil de sécurité
- Trois déclarations publiques sur l'ordre du jour des pourparlers de paix

---

**Facteurs externes**

10. La mission prévoit d'atteindre ses objectifs et résultats escomptés, sous réserve que les parties continuent de soutenir les efforts de facilitation et appliquent l'accord obtenu avec l'aide de l'Envoyé spécial, de la médiation, des donateurs, de l'équipe de pays des Nations Unies, des acteurs régionaux et de la communauté internationale.

## Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant définitif des crédits ouverts 2006-2007	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
		Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
		(1)	(2)	(3)	(4) (5) = (2) - (4)
Personnel civil	197,0	1 471,0	–	161,6	1 309,4
Dépenses opérationnelles	747,4	1 065,6	241,9	584,7	480,9
<b>Total</b>	<b>944,4</b>	<b>2 536,6</b>	<b>241,9</b>	<b>746,3</b>	<b>1 790,3</b>

11. Le montant net des prévisions relatives aux dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2008 s'élève à 2 536 600 dollars (montant brut : 2 738 400 dollars). Il permettrait de financer les dépenses suivantes : salaires, dépenses communes de personnel et indemnité de subsistance en mission (1 471 000 dollars) prévues pour la création des 10 postes décrits ci-après, consultants (105 000 dollars), voyages du personnel (220 200 dollars), achat de matériel et fournitures (202 700 dollars), achat et entretien de véhicules (144 300 dollars), transports aériens (293 800 dollars), transmissions (46 300 dollars), informatique (40 600 dollars), fournitures, services et matériel divers (12 700 dollars).

## Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2007	1	–	–	–	1	–	–	–	2	–	1	3	–	1	–	4
Effectifs proposés pour 2008	1	–	–	1	2	1	1	–	6	1	1	8	–	2	–	10
<b>Variation</b>	–	–	–	1	1	1	1	–	4	1	–	5	–	1	–	6

12. Les effectifs proposés pour le bureau comprendraient au total 10 postes répartis comme suit :

### Envoyé spécial du Secrétaire général (Secrétaire général adjoint)

13. L'Envoyé spécial est responsable, en sa qualité de chef de mission, de la réalisation des objectifs de la mission. Il est proposé de l'employer en vertu d'un

contrat-cadre d'une durée de neuf mois au poste de secrétaire général adjoint, compte tenu des négociations à mener aux niveaux les plus élevés avec les chefs d'États, non seulement en Ouganda, mais aussi dans les pays voisins victimes de la LRA. Ce poste de haut rang permet à son titulaire de rencontrer les chefs d'État et de gouvernement, en particulier le Chef du Gouvernement ougandais et les chefs de la LRA et de faire avancer le processus de paix en coopérant avec les hauts fonctionnaires et représentants de toutes les parties concernées : le secrétariat de médiation, les observateurs, la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, la communauté diplomatique, et les hauts représentants des organisations régionales et sous-régionales.

#### **Chef du Bureau de liaison de Kampala (D-1)**

14. Dans les limites des pouvoirs qui lui seraient délégués, le Chef du Bureau de liaison de Kampala (D-1) contrôlerait et coordonnerait les analyses et les rapports concernant les événements importants survenus dans le pays et dans la région ayant trait au processus de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA. Le titulaire serait notamment chargé d'établir des stratégies politiques; proposer des orientations et des plans d'action en vue de trouver des solutions immédiates et à long terme aux problèmes politiques en général; coordonner les activités du Bureau en identifiant les problèmes nouveaux qui intéressent l'Envoyé spécial, notamment en formulant des recommandations sur les stratégies et mesures envisageables; contrôler et suivre étroitement l'évolution de la situation politique et sécuritaire, ainsi que l'analyse de la situation militaire et régionale faite par le personnel au sujet du processus de paix de Djouba; contrôler, au nom de l'Envoyé spécial, le bon fonctionnement du Bureau et les travaux de l'ensemble du personnel relevant de l'Envoyé spécial par l'intermédiaire du Chef du Bureau; contrôler et coordonner, au nom de l'Envoyé spécial, la préparation de la budgétisation axée sur les résultats et des objectifs stratégiques du Bureau; promouvoir, au nom de l'Envoyé spécial et avec l'appui des ambassadeurs africains, un accord de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA; coordonner les activités des ambassadeurs africains et leur fournir l'appui logistique nécessaire dans le cadre du mandat et des moyens actuels du Bureau; planifier et exécuter les activités opérationnelles relatives aux tâches du Bureau (processus de réconciliation, désarmement, démobilisation et réintégration, réhabilitation); adoption d'une approche intégrée fondée sur les droits de l'homme et soucieuse de l'égalité des sexes lors de l'élaboration des politiques, de la planification et des activités opérationnelles du Bureau; planifier, coordonner et gérer les programmes, projets et activités exigeant une contribution et une participation interdépartementales et interinstitutions; contrôler la préparation de rapports, notes d'information, points de discussion et autres documents pertinents détaillés à l'intention de l'Envoyé spécial; établir et entretenir des contacts avec les hauts fonctionnaires nationaux et se tenir également en contact avec les représentants de toutes les parties au processus de paix de Djouba, le secrétariat de médiation, les observateurs, la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, la communauté diplomatique, les hauts représentants des organisations régionales et sous-régionales et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, et coordonner les activités avec eux; représenter l'Envoyé spécial dans les réunions de haut niveau, selon que de besoin.

### **Conseiller politique principal (P-5)**

15. Par l'intermédiaire du Chef de Bureau, le Conseiller politique principal (P-5) fournirait des conseils et une assistance politiques à l'Envoyé spécial dans l'ensemble de ses activités quotidiennes, y compris en l'accompagnant dans toutes les missions importantes dans la région et en l'épaulant dans des domaines connexes. Le titulaire serait chargé de se tenir en contact avec tous les interlocuteurs et acteurs en vue d'appuyer les activités de l'Envoyé spécial dans la région dans des domaines divers et variés, notamment avec le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les questions relevant du mandat de l'Envoyé spécial, et avec la Cour pénale internationale, le Bureau des affaires juridiques, les missions des Nations Unies déployées dans la région des Grands Lacs et les autres acteurs intéressés pour les questions relatives aux chefs de la LRA mis en accusation. Il/elle devra également tenir l'Envoyé spécial pleinement informé, par l'intermédiaire du Chef de Bureau, de toutes les activités pertinentes menées au Siège de l'Organisation et au sein du système des Nations Unies, et veiller à la cohérence des activités de planification, de prise de décisions et de suivi de l'Envoyé spécial.

### **Conseiller militaire principal (P-5)**

16. En vue d'appuyer les efforts de facilitation, un Conseiller militaire principal (P-5) serait nécessaire pour tenir, par l'intermédiaire du Chef de Bureau, l'Envoyé spécial pleinement informé, au quotidien et à tout moment, de la situation militaire et sécuritaire, et pour le conseiller sur l'accord de cessez-le-feu et sur les aspects du processus de paix ayant trait à la sécurité. Le titulaire se tiendrait également en contact avec les composantes militaires de la MONUC et de la MINUS, avec les représentants des Forces de défense populaires de l'Ouganda, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées de la République démocratique du Congo, et avec tout autre partie prenante, en vue d'évaluer avec précision la situation militaire et sécuritaire sur le terrain. Le Conseiller militaire principal relèverait de l'Envoyé spécial par l'intermédiaire du Chef de Bureau.

### **Juriste (P-4)**

17. Le titulaire du poste de juriste (P-4) fournirait des conseils juridiques sur tous les aspects du mandat ainsi que sur les questions d'ordre constitutionnel et sur la législation nationale dans la mesure où elles ont une incidence sur le processus politique; appuierait l'Envoyé spécial sur les questions juridiques; fournirait des conseils sur les questions ayant trait au cadre juridique du processus de paix de Djouba, à l'accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation et au protocole d'application; assurerait la liaison avec le Bureau des affaires juridiques en vue de garantir la conformité avec les pratiques et politiques de l'Organisation; assurerait des fonctions de protocole et de contact avec le pays hôte; se tiendrait en contact avec les acteurs extérieurs, notamment les responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et les organisations régionales, la communauté diplomatique et le système des Nations Unies dans son ensemble, en Ouganda et dans les pays voisins, pour les questions juridiques; fournirait des conseils sur les

questions administratives, personnelles et contractuelles relatives aux activités opérationnelles, y compris dans des domaines tels que les privilèges et immunités.

#### **Spécialiste des questions politiques (P-3)**

18. Le Spécialiste des questions politiques (P-3) serait chargé de contrôler et d'analyser les événements politiques, sécuritaires et régionaux liés au processus de paix de Djouba. Le titulaire rendrait compte au Chef de bureau des événements importants survenant dans le pays et sur les événements affectés par les mouvements de la LRA. Il élaborerait des projets de stratégies politiques et recenserait les questions nouvelles entrant dans le cadre du mandat du Bureau, notamment des projets de recommandation sur les stratégies et mesures envisageables; épaulerait le Chef de bureau dans ses efforts visant à coordonner les activités des ambassadeurs africains et à leur fournir un appui logistique approprié dans le cadre du mandat et des capacités actuels du Bureau; effectuerait des recherches sur diverses questions ayant trait au mandat; rédigerait des rapports, des notes d'information, des points de discussion, des courriers, des rapports quotidiens et hebdomadaires, et autres documents pertinents à l'intention du Chef de bureau ou de l'Envoyé spécial et du Département des affaires politiques; fournirait un appui lors des visites de hauts fonctionnaires de l'ONU, de hauts représentants de gouvernement ou de représentants des parties prenantes au processus de paix de Djouba, et de hauts représentants des organisations régionales et sous-régionales.

#### **Fonctionnaire chargé des finances et de l'administration (agent du Service mobile)**

19. L'agent chargé des finances et de l'administration fournirait un appui administratif et logistique aux opérations de fond du bureau et veillerait à ce que les dispositifs et moyens nécessaires soient en place en ce qui concerne les ressources humaines, le budget, la comptabilité, l'établissement de rapports et le contrôle interne.

#### **Assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]**

20. Un assistant administratif fait office de coordonnateur administratif pour l'Envoyé spécial et le Chef de bureau. Le titulaire assurera également le bon fonctionnement quotidien du Bureau sur le plan pratique et l'interface administrative entre le Siège de l'Organisation et la mission.

#### **Assistant administratif/de bureau (agent local)**

21. Un poste d'assistant administratif/de bureau est demandé pour accomplir des tâches de bureau de caractère général au service du Bureau et de son personnel et, le cas échéant, seconder l'assistant administratif et les fonctionnaires chargés de l'administration dans l'exécution de leurs tâches administratives.

#### **Chauffeur (agent local)**

22. Il est proposé de créer un poste de chauffeur attitré afin de mettre à disposition de l'Envoyé spécial, lors de ses visites, et du Chef de bureau, au quotidien, un moyen de transports fiable et souple. Le titulaire du poste faciliterait également le bon fonctionnement quotidien du Bureau en se chargeant des livraisons urgentes.

## B. Représentant des Nations Unies pour le Conseil international consultatif et de contrôle

(64 600 dollars)

### Historique, mandat et objectif

23. Le Conseil international consultatif et de contrôle est l'organe de contrôle et d'audit du Fonds de développement pour l'Iraq. Comme il est indiqué dans la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, il a principalement pour but de promouvoir les objectifs énoncés dans cette résolution, notamment d'aider à faire en sorte que le Fonds soit utilisé de manière transparente, au bénéfice du peuple iraquien, et que les exportations de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel iraqiens s'effectuent conformément aux meilleures pratiques commerciales internationales. C'est sur le Fonds de développement pour l'Iraq, qui a été créé par la résolution susmentionnée, qu'est versé le produit de la vente des exportations pétrolières iraqiennes et qu'ont été reportés les soldes restants du programme « pétrole contre nourriture » et d'autres fonds iraqiens gelés.

24. Le Conseil international se compose de représentants dûment qualifiés du Secrétaire général, du Directeur général du Fonds monétaire international, du Directeur général du Fonds arabe pour le développement économique et social et du Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que d'une personne dûment qualifiée désignée par le Gouvernement iraquien. En ce qui concerne l'ONU, le Secrétaire général a désigné un représentant ayant rang de sous-secrétaire général.

25. La prorogation la plus récente du mandat du Conseil international et la composition de celui-ci ont été arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1790 (2007), en vertu de laquelle le mandat du Conseil international a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

26. Conformément à son mandat, le Conseil international détermine la fréquence et le lieu de ses réunions périodiques, qui se tiendront au moins tous les trois mois. Au cours de 2008, il doit tenir quatre réunions, à Washington, à Koweït City, à Amman et à New York.

### Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant définitif des crédits ouverts 2006-20007	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
		Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) - (4)
Personnel civil	152,9	–	–	133,7	(133,7)
Dépenses opérationnelles	104,7	64,6	–	28,8	35,8
<b>Total</b>	<b>257,6</b>	<b>64,6</b>	<b>–</b>	<b>162,5</b>	<b>(97,9)</b>

**Ressources nécessaires**

27. Le montant des dépenses prévues au titre du Conseil international consultatif et de contrôle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 64 600 dollars, il financerait les voyages que le Représentant et ses suppléants ou conseillers feront pour se rendre aux réunions du Conseil (42 600 dollars) et les dépenses afférentes à l'organisation d'une réunion à New York (22 000 dollars). Les frais de voyage comprennent le coût des billets d'avion, des indemnités journalières de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée pour le Représentant et un ou deux membres du personnel.

**C. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo**

*(620 800 dollars)*

**Historique, mandat et objectif**

28. Par sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a établi une présence internationale civile et de sécurité au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général. Conformément à cette résolution, la présence internationale civile devait avant tout permettre, notamment, de faciliter un processus politique visant à déterminer le statut futur du Kosovo. C'est à cette fin, après examen par le Conseil de sécurité de son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2005/335 et Corr.1), que le Secrétaire général a nommé Kai Eide (Norvège) Envoyé spécial du Secrétaire général et l'a chargé de faire un bilan complet de la situation au Kosovo. En s'appuyant sur ce rapport, le Secrétaire général a décidé que le moment était venu de passer à la phase suivante du processus politique mené au Kosovo et informé le Conseil de sécurité qu'il avait l'intention de nommer un envoyé spécial qui serait chargé de diriger le processus de détermination du statut futur (voir S/2005/635).

29. L'Envoyé spécial du Secrétaire général et son adjoint pour le processus concernant le futur statut du Kosovo ont été nommés le 10 novembre 2005, à la suite de quoi le Bureau de l'Envoyé spécial a été créé à Vienne. Le Conseil de sécurité s'est félicité de ces nominations, comme l'a fait savoir son président dans sa lettre datée du 10 novembre 2005 (S/2005/709).

30. Le processus concernant le statut futur est mené sur la base des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et des déclarations pertinentes de son président. L'objectif est de parvenir à un règlement politique qui fixera le statut futur du Kosovo, notamment les arrangements relatifs à une éventuelle présence internationale une fois que ledit statut sera établi. Les principes directeurs du processus concernant le statut futur, adoptés par le Groupe de contact (S/2005/709), offrent un cadre opérationnel pour la poursuite des objectifs du processus.

31. Depuis la création de son Bureau, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le statut futur du Kosovo collabore en étroite concertation avec, entre autres, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les membres du Groupe de contact (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération

en Europe (OSCE), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Banque mondiale, le Gouvernement autrichien et d'autres organisations et acteurs clefs concernés au niveau régional. Il se concerta également avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo.

32. Le Bureau de l'Envoyé spécial fait systématiquement appel aux connaissances et à l'expérience dont dispose la MINUK. Aussi les relations de travail entre le Bureau et la Mission sont-elles fondées sur l'intégration des initiatives et la complémentarité des activités notamment en ce qui concerne les missions techniques et le va-et-vient diplomatique assurés par le Bureau dans la région, et la tenue de réunions à Vienne et dans d'autres capitales. Les opérations conduites par le Bureau, d'une part, et l'Union européenne, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, d'autre part, font également l'objet d'une importante coordination. Outre le rôle essentiel qu'elles jouent dans la facilitation des négociations sur le processus concernant le statut futur du Kosovo, ces organisations sont censées exercer une responsabilité centrale dans la mise en œuvre d'un éventuel règlement. L'Envoyé spécial bénéficie d'un soutien large et fort utile de la part des principaux membres intéressés de la communauté internationale, qui présente un front uni pour ce qui est de parvenir à un règlement portant statut du Kosovo.

33. Le pays hôte met à disposition des locaux de réception et assure des services de sécurité et d'appui général, moyennant une participation aux dépenses, à l'occasion de la tenue de diverses réunions de haut niveau à Vienne, dont 15 séries de pourparlers techniques entre les parties et deux réunions au sommet, organisées en juillet 2006 et mars 2007, lors desquelles le processus de détermination du statut futur a été abordé. Compte tenu de la réduction de l'ampleur des activités de la Mission en 2007, le pays hôte continuera de mettre des bureaux à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial pour le processus concernant le statut futur du Kosovo jusqu'à la fin du mandat de celui-ci.

34. Le Bureau, la MINUK et, par extension, le Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade ont par ailleurs largement collaboré, lorsque cela était possible, dans différents domaines de l'appui logistique, en vertu d'accords de mise en commun des ressources. La MINUK a régulièrement fourni des services de sécurité et d'assistance administrative d'ordre général et prêté son hélicoptère aux missions du Bureau, moyennant le remboursement des dépenses. Le Bureau a également eu recours aux interprètes de la MINUK pour les réunions techniques et autres réunions de haut niveau tenues à Vienne. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial et l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) ont signé un mémorandum d'accord en mars 2006 au titre de la fourniture par l'ONUV de services administratifs à l'appui des activités du Bureau.

35. L'une des grandes priorités du Bureau a été d'amener les deux parties à entamer un dialogue direct. Les progrès sont manifestes, avec 14 séries de pourparlers techniques et une réunion au sommet en 2006. Toutefois, les difficultés rencontrées par les parties lors de ces négociations ont conduit le Bureau à réorienter ses efforts vers l'élaboration d'une proposition globale, comme l'y avaient incité les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe de contact dans leur déclaration du 20 novembre 2006. Au début de 2007, une fois le processus électoral achevé, un projet de proposition de règlement a été présenté aux parties à Belgrade et à Pristina, puis une nouvelle série de pourparlers directs sur la teneur du projet a été organisée, de même qu'une deuxième réunion au niveau des

chefs d'État et de gouvernement sur le processus concernant le statut futur du Kosovo. Malgré cela, les positions des deux parties sont demeurées incompatibles.

36. L'Envoyé spécial a présenté au Secrétaire général sa proposition globale de Règlement portant statut du Kosovo, ainsi qu'un rapport exposant les fondements de la proposition. Le Secrétaire général a approuvé les deux documents et les a transmis au Conseil de sécurité, le 26 mars 2007 (S/2007/168). Le 3 avril, l'Envoyé spécial a éclairé le Conseil de sécurité sur la teneur de ces documents.

37. Le 1<sup>er</sup> août 2007, le Secrétaire général a fait une déclaration dans laquelle il s'est félicité de l'adoption par le Groupe de contact des modalités qui devaient régir la poursuite des négociations entre Belgrade et Pristina pendant une nouvelle période d'engagement. Ce processus a été mené sous l'impulsion d'une « troïka » composée de représentants de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, dont les efforts de médiation ont été soutenus par le Bureau de l'Envoyé spécial. Le 7 décembre, le Groupe de contact a présenté au Secrétaire général son rapport sur les résultats de la période d'engagement. En tant qu'organisme représentant l'ONU, le Bureau a été pleinement associé au processus, dans le cadre duquel il a communiqué les renseignements et les précisions demandés et participé aux négociations en qualité d'observateur.

38. Le Conseil de sécurité n'a pas unanimement approuvé le rapport du Groupe de contact. Comme on ne sait donc pas très bien quelle sera l'issue du processus de détermination du statut futur du Kosovo, le Bureau de l'Envoyé spécial compte maintenir un effectif minimum pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2008, de sorte que l'Organisation soit représentée dans toute négociation, et que des orientations et des éclaircissements puissent être donnés sur la proposition de règlement ou sur certains de ses éléments, selon qu'il conviendra. Le mois suivant sera consacré à la liquidation du Bureau.

39. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès établis au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo sont présentés ci-après.

---

**Objectif** : Faciliter le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Règlement politique du statut futur du Kosovo	a) i) Acceptation par les parties des éléments de base de la proposition globale de règlement portant statut du Kosovo présentée par l'Envoyé spécial
	<i>Mesure des résultats</i>
	2006 : sans objet
	2007 (estimation) : sans objet
	2008 (objectif) : début de la mise en œuvre

ii) Adoption des éléments de base concernant la décentralisation

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : acceptation et entrée en vigueur des dispositions régissant la décentralisation

iii) Adoption des éléments de base concernant la protection des sites religieux et culturels

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : acceptation et entrée en vigueur des dispositions régissant la protection des sites religieux et culturels

iv) Adoption des éléments de base concernant la protection des droits des minorités

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : acceptation et entrée en vigueur des dispositions régissant la protection des droits des minorités

v) Adoption des éléments de base concernant les questions économiques

*Mesure des résultats :*

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : acceptation et entrée en vigueur des dispositions régissant les questions économiques

---

### *Produits*

- Missions et réunions techniques avec les parties prenantes consacrées à des questions telles que la décentralisation, les sites religieux et culturels, la protection des minorités, la sécurité et l'économie
- Comptes rendus au Secrétaire général et au Secrétariat
- Réunions d'information et consultations avec les membres clefs du Conseil de sécurité
- Réunions d'information et consultations avec les membres du Groupe de contact à Belgrade et à Pristina, selon les besoins
- Consultations avec d'autres acteurs régionaux concernés
- Réunions d'information et consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OTAN, l'OSCE et d'autres parties prenantes

- Analyse politique et rapports concernant le processus de détermination du statut futur du Kosovo

---

**Réalisations escomptées**
**Indicateurs de succès**

b) Arrangements concernant une éventuelle présence internationale après la détermination du statut du Kosovo

b) i) Accords entre les organisations régionales sur le rôle et les responsabilités de la communauté internationale après la détermination du statut, ainsi que sur l'application de la décision concernant le statut

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : définition des accords et des responsabilités

ii) Plan d'action concerté des institutions financières internationales en faveur de la reconstruction et de l'investissement

*Mesure des résultats*

2006 : élaboration et adoption du plan d'action

2007 (estimation) : exécution du plan d'action

2008 (objectif) : exécution du plan d'action

---

*Produits*

- Consultations et réunions à Pristina, Bruxelles et New York consacrées à la planification, à l'organisation et au déploiement coordonné du dispositif de transition et de mise en œuvre
  - Réunions d'information et consultations avec les parties prenantes de la région, les organisations régionales et les membres du Groupe de contact sur divers aspects des formes possibles de règlement politique et des stratégies de mise en œuvre
  - Analyse, études d'options et notes d'information concernant le rôle de l'ONU après la mise en œuvre du Règlement portant statut du Kosovo
- 

**Facteurs externes**

40. Le Bureau de l'Envoyé spécial devrait atteindre son objectif et obtenir les réalisations escomptées si : a) la communauté internationale et les principales parties font preuve de volonté politique en continuant à soutenir le processus politique de détermination du statut futur du Kosovo et à y coopérer; et b) la situation sur le terrain se prête à l'accomplissement intégral de son mandat.

## Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant définitif des crédits ouverts 2006-2007	Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
		Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
		(1)	(2)	(3)	(4) (5) = (2) - (4)
Personnel civil	9 600,7	409,1	–	4 680,4	(4 271,3)
Dépenses opérationnelles	4 488,2	211,7	–	2 047,3	(1 835,6)
<b>Total</b>	<b>14 088,9</b>	<b>620,8</b>	<b>–</b>	<b>6 727,7</b>	<b>(6 106,9)</b>

<sup>a</sup> A/61/525/Add.3 (sect. 6).

41. Le montant net des dépenses à prévoir au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008 s'élève à 620 800 dollars (montant brut : 707 100 dollars), dont 566 400 dollars au titre du fonctionnement du Bureau pendant trois mois (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars), et 54 400 dollars au titre des opérations de liquidation pendant un mois (1<sup>er</sup> au 30 avril).

42. Les ressources prévues permettraient de financer les dépenses suivantes : traitements et dépenses communes de personnel (409 100 dollars) afférents à 11 postes d'agent recruté sur le plan international ou national pour la période d'activité de trois mois du Bureau, ainsi qu'à un poste d'agent recruté sur le plan international et deux postes d'agent recruté sur le plan national pour la phase de liquidation; consultants (20 000 dollars); voyages (60 300 dollars); installations et infrastructures (35 700 dollars); transports terrestres (6 000 dollars); transports aériens (11 500 dollars); transmissions (30 100 dollars); informatique (26 000 dollars); fournitures, services et matériel divers (22 100 dollars).

43. L'écart entre les montants demandés pour 2007 et les prévisions établies pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008 s'explique avant tout par le fait que la durée de l'exercice relatif au budget de fonctionnement a été ramenée de 12 à 4 mois, y compris la phase de liquidation d'une durée d'un mois. Il résulte aussi de la réduction du nombre de postes et du montant des ressources opérationnelles nécessaires pour l'exercice raccourci.

## Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2007	1	1	–	4	3	4	5	–	18	19	16	53	–	–	–	53

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs proposés pour 2008	1	1	-	2	1	1	-	-	6	-	5	11	-	-	-	11
<b>Variation</b>	-	-	-	(2)	(2)	(3)	(5)	-	(12)	(19)	(11)	(42)	-	-	-	(42)

44. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2008, l'effectif total prévu pour le Bureau, qui comptait 53 fonctionnaires en 2007, a été ramené à 11 fonctionnaires, dont six administrateurs et cinq agents des services généraux. Cette baisse de 42 postes est la conséquence de la réduction progressive de l'ampleur des activités du Bureau depuis juin 2007, et de sa prochaine liquidation, qui doit s'achever le 30 avril 2008.

45. On trouvera ci-après le détail des 11 postes du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : 1 poste de Secrétaire général adjoint (Envoyé spécial); 1 poste de Sous-Secrétaire général (Envoyé spécial adjoint); 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (1 assistant personnel et 1 assistant administratif); 2 postes D-1 (1 chef de la Section des affaires juridiques et 1 chef de la Section des affaires politiques); 1 poste P-4 (spécialiste des questions politiques); 1 poste P-5 [fonctionnaire d'administration (hors classe)]; 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) (assistants administratifs); 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) (assistant aux systèmes d'information).

46. Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2008, une équipe de trois fonctionnaires d'administration [1 P-5 et 2 agents des services généraux (Autres classes)] sera maintenue pour assurer la liquidation du Bureau.

## D. Mission des Nations Unies au Népal

(56 414 500 dollars)

### Historique, mandat et objectif

47. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a établi pour une période de 12 mois, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Il répondait ainsi aux demandes de soutien au processus de paix formulées par l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement et par le parti communiste népalais (maoïste) (voir S/2006/920), et tenait compte de la signature de l'Accord de paix global le 21 novembre 2006. Dans ce contexte, la MINUNEP a essentiellement été chargée des tâches ci-après :

a) Surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'armée népalaise et de l'armée maoïste;

b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la gestion des armements et du personnel armé de l'armée népalaise et de l'armée maoïste par l'intermédiaire d'un Comité conjoint de coordination de la surveillance;

c) Fournir un appui technique à la Commission électorale en matière de planification et d'organisation de l'élection des membres d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité; et

d) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu.

48. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte a revu tous les aspects du processus électoral et du déroulement des élections.

49. Conformément à son mandat, la MINUNEP a prêté son appui pour un certain nombre d'événements importants en 2007. Les parties ont formé un gouvernement de transition le 1<sup>er</sup> avril, sur la base de la constitution provisoire, et le corps législatif provisoire a promulgué une loi importante (loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée constituante). Par ailleurs, la Commission électorale a pu effectuer les préparatifs techniques nécessaires à l'élection d'une telle assemblée. En outre, aucun cas de violence armée entre les parties n'a été signalé depuis l'établissement de la Mission.

50. Toutefois, l'élection, initialement prévue pour juin 2007, a dû être reportée, les parties n'ayant pas pu s'accorder sur certains aspects du cadre à mettre en place. Les tensions entre les parties au gouvernement de transition se sont aggravées, ces dernières n'arrivant pas à s'entendre sur les conditions nécessaires à la tenue de l'élection, et chacune ayant perdu confiance dans la volonté de l'autre partie de mettre en œuvre divers accords. En conséquence, les Maoïstes sont sortis du gouvernement le 18 septembre. Par ailleurs, il n'a généralement pas été donné suite aux requêtes, de plus en plus pressantes, formulées par les communautés traditionnellement marginalisées, qui sont désireuses de participer davantage au processus politique, en dépit des accords passés avec le Forum des droits du peuple madhesi et la Fédération népalaise des nationalités autochtones. Les activités de plusieurs groupes armés et des cas de violence communautaire dans la région du Terai ont encore renforcé l'incertitude ambiante. Le 5 octobre, les parties ont pris la décision commune de différer l'élection, prévue pour le 22 novembre, en attendant de résoudre leurs différends.

51. Plusieurs séries de pourparlers, après avoir produit des résultats limités dans un premier temps, ont permis de débloquer la situation vers la fin de l'année. Ce processus a culminé avec la signature, le 23 décembre, d'un accord en 23 points, dans lequel les parties se sont engagées à tenir l'élection de l'Assemblée constituante avant le 12 avril 2008 et à prendre une série de mesures en vue de relancer la mise en œuvre de plusieurs engagements clefs pris antérieurement. Conformément à cet accord, les Maoïstes ont réintégré le gouvernement de transition le 30 décembre. Si cet accord constitue une étape cruciale, l'absence de consultation des groupes marginalisés, avec la désaffection qui en résulte, n'en reste pas moins préoccupante, d'autant plus que le calendrier de mise en œuvre fixé dans l'accord est ambitieux.

52. Le 27 décembre, le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité la demande du Gouvernement népalais (voir S/2007/789) tendant à prolonger le

mandat de la MINUNEP à partir du 23 janvier 2008, pour une période de six mois. Le Conseil de sécurité a accédé à cette requête dans la résolution 1796 (2008).

53. En l'absence d'une structure intégrée de la mission, la MINUNEP coordonne les activités du système des Nations Unies qui sont liées au processus de paix. Dans de nombreux domaines de coopération, des activités ont déjà été entreprises par la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le contrôle et l'enregistrement des armes, ainsi que les tâches liées à l'assistance électorale et aux affaires civiles. Dans sa fonction de coordination, le Représentant spécial du Secrétaire général est assisté en premier lieu par un service de coordination appelé à collaborer avec le Bureau du coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire pour faire en sorte que les activités du système soient cohérentes, ciblées et efficaces dans le soutien qu'elles apportent au processus de paix au Népal. Le service de coordination fournit également un appui au Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, créé le 13 mars 2007 et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui complète le Fonds d'affectation spéciale pour la paix au Népal, géré par le Gouvernement, ces deux fonds étant placés sous un régime de gouvernance commun.

54. La MINUNEP a par ailleurs créé cinq bureaux régionaux, avec des fonctionnaires provenant de toutes les sections de la Mission, notamment des conseillers pour les questions d'égalité des sexes, de protection de l'enfance et d'inclusion sociale, qui travaillent en collaboration particulièrement étroite avec d'autres organismes des Nations Unies.

55. Comme en 2007, la MINUNEP bénéficiera en 2008 des conseils techniques et de l'appui opérationnel des départements concernés du Secrétariat, en particulier le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. La fourniture de conseils techniques par le Département des affaires politiques est grandement facilitée par les consultations menées avec le Représentant spécial du Secrétaire général lorsqu'il est de passage à New York en vue de faire rapport au Conseil de sécurité, ainsi que par les visites effectuées par des cadres supérieurs du Département. Quant à l'appui opérationnel, il a été visiblement renforcé par les visites de fonctionnaires du Département de l'appui aux missions dans la zone de la Mission.

56. Les progrès concrets effectués par la MINUNEP en relation avec les tâches qui lui ont été confiées (communiqués chaque trimestre au Conseil de sécurité) constitueront également la base pour la poursuite de ses activités en 2008. Le Bureau de contrôle des armements de la Mission contrôle avec succès les armements et les armées des deux parties (armée maoïste et armée népalaise), et surveille notamment 24 heures sur 24 toutes les zones de stockage des armes des sept principaux sites de cantonnement de l'armée maoïste et le site de l'armée népalaise à Katmandou. Le Comité conjoint de coordination de la surveillance, dirigé par la MINUNEP, reste un instrument privilégié pour résoudre les différends et restaurer la confiance des uns et des autres. La seconde étape de vérification des combattants de l'armée maoïste s'est achevée le 23 décembre. Le prochain défi consistera à libérer et à réintégrer ceux d'entre eux qui ne devraient pas faire partie de l'armée (mineurs et recrues tardives). À cette fin, la MINUNEP tient des consultations avec les parties et avec des organismes des Nations Unies afin de trouver des solutions dans le contexte plus vaste de la démocratisation de l'armée népalaise, de l'éventuelle

intégration des combattants maoïstes et de l'avenir du secteur de la sécurité nationale dans son ensemble.

57. Le Bureau de l'assistance électorale de la MINUNEP a conseillé et assisté la Commission électorale népalaise aux niveaux national, régional et local en relation avec toute une série de questions, notamment le code de conduite électorale, la désignation des candidats et les procédures de sélection, afin de satisfaire aux exigences du système complexe de quotas prévu aux termes de la législation électorale. Des conseillers électoraux ont contribué à l'élaboration de matériel d'éducation des électeurs, et donné des conseils sur la conception et l'impression des bulletins de vote, les plans pour la fourniture du matériel électorale, les procédures de décompte des voix et les programmes informatiques d'appui à la gestion des élections. Comme suite à la décision du Gouvernement de différer l'élection du mois de novembre, le Bureau de l'assistance électorale a lancé un vaste exercice d'échange d'informations et d'enseignements pour l'ensemble de son personnel, partiellement en consultation avec ses partenaires de la Commission électorale aux niveaux des régions et des districts, et a apporté un certain nombre d'aménagements à sa composition et à ses activités. Ce processus a permis de dégager deux conclusions : dans les domaines où des progrès techniques ont été réalisés en 2007, la Commission électorale a uniquement besoin de conseils ciblés; aux niveaux des régions et des districts, en revanche, l'effet positif de la présence importante de conseillers électoraux de la MINUNEP dans l'ensemble du pays se fait clairement sentir, et il faudrait que cette présence soit aussi marquée en 2008, une fois qu'une nouvelle date aura été fixée pour l'élection.

58. Compte tenu de la nature du mandat de la MINUNEP, l'avenir de la Mission dépend en grande partie de la date à laquelle se tiendra l'élection de l'Assemblée constituante. Si celle-ci se tient en avril 2008, la composante électorale de la Mission pourra être retirée progressivement d'ici à la fin du mandat actuel (juillet 2008). La durée des autres composantes de la Mission, en particulier celle chargée de la surveillance des armements et du personnel armé, devrait être déterminée en consultation avec le Gouvernement népalais.

59. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont présentés ci-après.

---

**Objectif :** Appuyer le processus de paix au Népal afin de parvenir à une paix durable

---

**Composante 1 : processus de paix**

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

- |  |  |
|--|--|
| <p>a) Succès du processus de transition politique devant conduire à l'élection d'une assemblée constituante et progression vers la mise en place de dispositifs de partage du pouvoir ou d'autres mécanismes encourageant la participation des groupes traditionnellement marginalisés</p> | <p>a) i) Cabinet des ministres opérationnel avec répartition des portefeuilles entre tous les partis politiques importants</p> |
|--|--|

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : Gouvernement de transition formé, avec 100 % des portefeuilles répartis entre les 8 principaux partis et meilleur équilibre entre les ethnies, les sexes et les régions que dans le gouvernement précédent

2008 (objectif) : répartition de 100 % des portefeuilles entre les principaux partis et équilibre identique, voire meilleur, entre les ethnies, les sexes et les régions

ii) Mise en place d'un cadre convenu pour la tenue de l'élection de l'Assemblée constituante, recevant l'appui des principaux partis politiques et des groupes traditionnellement marginalisés

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : cadre seulement partiellement mis en place; élection différée à deux reprises

2008 (objectif) : le cadre fait l'unanimité, les questions en suspens sont réglées et le cadre jouit d'un appui plus ferme de la part des groupes traditionnellement marginalisés

iii) Réduction de la fréquence des manifestations et des grèves, qui hypothèquent le processus de paix et la tenue d'élections

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : 1 248 manifestations et rassemblements entachés par des actes de violence ou d'intimidation; 280 jours de grève (*bandhs*) dans un ou plusieurs districts

2008 (objectif) : réduction de 25 % du nombre de manifestations et de jours de grève par rapport à 2007

b) Création de conditions propices à la tenue d'élections crédibles, y compris le rétablissement ou le renforcement d'une administration locale qui soit acceptable pour l'ensemble des partis politiques, des communautés et des groupes et répondre à leurs besoins

b) i) Réduction du nombre de cas graves signalés d'entrave aux activités politiques licites, d'obstruction délibérée à l'action des administrations locales ou de la police, et de violences qui ne sont pas de nature à favoriser un climat électoral

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : 384 personnes tuées dans des actes de violence; 196 explosions d'engins explosifs improvisés; actes d'extorsion et d'intimidation entraînant la démission de 519 fonctionnaires dans 6 districts (du 18 au 28 novembre) et grève 2 jours par semaine des secrétaires des comités publics de développement des villages dans tout le pays, en raison de l'insécurité

2008 (objectif) : réduction de 10 % des incidents graves par rapport à 2007

ii) Intensification des activités d'éducation des électeurs et des campagnes visant à mobiliser les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés (dalits, janajatis, madhesis)

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : 40 % des 8 525 éducateurs bénévoles sont des femmes; 7 140 000 documents destinés à l'éducation des électeurs ont été imprimés en plusieurs langues (jusqu'à 17)

2008 (objectif) : 50 % des éducateurs bénévoles sont des femmes et 7 733 175 documents sont imprimés en plusieurs langues (jusqu'à 17)

iii) Nombre accru et répartition géographique équitable de services locaux essentiels pendant la période de transition

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : sur l'ensemble des régions, 26 000 écoles, avec 45 élèves pour un enseignant; 3 500 postes de santé et dispensaires

2008 (objectif) : sur l'ensemble des régions, 27 500 écoles, avec 40 élèves pour un enseignant; 4 000 postes de santé et dispensaires

iv) Réduction du nombre de plaintes pour exclusion ou incompétence émanant des bénéficiaires de services publics, y compris la sécurité publique, auxquelles il n'a pas été donné suite

- c) Consolidation du cessez-le-feu au niveau local grâce à la réduction de la violence, et progrès dans la création et la promotion de capacités locales d'atténuation des conflits et de règlement des différends
- Mesure des résultats*  
2007 (effectif) : plus de 900 plaintes enregistrées auxquelles il n'a pas été donné suite  
2008 (objectif) : moins de 500 plaintes enregistrées auxquelles il n'est pas donné suite c)
- c) i) Réduction du nombre d'enlèvements et de meurtres
- Mesure des résultats*  
2007 (effectif) : 569 meurtres et enlèvements  
2008 (objectif) : réduction de 10 % par rapport à 2007
- ii) Nombre accru de femmes et de personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés dans les administrations locales
- Mesure des résultats*  
2007 (effectif) : moins de 5 % de femmes; 30 % de personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés  
2008 (objectif) : 40 % de femmes; 40 % de personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés
- iii) Participation de femmes et de personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés au processus local de règlement des différends
- Mesure des résultats*  
2007 (effectif) : données non disponibles  
2008 (objectif) : 40 % de femmes et de personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés participent au processus local de règlement des différends

---

*Produits*

- Médiation politique par le biais des bons offices, en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global et des accords connexes et de soutenir le processus de transition
- Contacts quotidiens avec les principaux acteurs et les parties prenantes aux niveaux national et international, y compris les parties à l'Accord de paix global et les États Membres intéressés, pour garantir le succès du processus de transition
- Analyse et établissement de rapports quotidiens, à l'intention de toutes les parties et des autres acteurs clefs, sur le respect du cessez-le-feu, le rétablissement et le retour à un fonctionnement normal de l'administration locale et le droit des partis politiques de mener librement leurs activités

- Réunions bimensuelles avec les autorités nationales et régionales pertinentes, pour présenter les constatations et échanger des avis appropriés sur d'éventuelles mesures correctives face aux violations des accords de cessez-le-feu et de la loi électorale
- Missions et autres activités sur le terrain organisées conjointement avec d'autres organismes (faisant partie ou non des Nations Unies) et avec les organes nationaux pertinents mis en place en vertu de l'Accord de paix global, en vue de contrôler le respect du cessez-le-feu
- Fourniture au Gouvernement de transition, aux mécanismes de contrôle nationaux, aux partis politiques et aux autres acteurs clés, d'avis techniques sur le rétablissement et le fonctionnement démocratique de l'administration locale
- Visites avec des personnages clés au niveau des districts et des villages dans au moins 50 comités publics de développement des villages, dans 25 districts, et tenue de 10 ateliers au niveau des districts, afin d'encourager le dialogue, de promouvoir la confiance et de créer un environnement propice aux élections
- Travaux d'analyse et conseils sur le règlement des conflits, à l'intention des partis et groupes politiques, assurés de façon continue grâce à des contacts permanents aux niveaux national et régional
- Fourniture d'orientations pour hiérarchiser les activités du système des Nations Unies à l'appui du processus de paix, fourniture de conseils aux acteurs internationaux quant aux priorités de l'appui au processus de paix, présidence du Comité exécutif et secrétariat du Fonds des Nations Unies pour le Népal
- Campagne d'information visant divers groupes de population, afin de mieux faire comprendre le mandat de la Mission, comprenant les éléments suivants : radiodiffusion d'émissions bihebdomadaires et de messages d'intérêt public deux fois par jour, en six langues, sur 3 chaînes nationales et plus de 50 stations FM locales; publication d'un bulletin d'information mensuel de la Mission; tenue du site Web de la Mission; publication bilingue des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité; 6 publications thématiques (fiches d'information, brochures, fascicules) portant notamment sur les femmes et le processus de paix; production bimensuelle d'images télévision/vidéo et de photos à l'intention des médias nationaux et internationaux; et activités de communication visant à promouvoir la confiance et le règlement des différends, dont 2 réunions mensuelles avec des organisations non gouvernementales, des dirigeants locaux, des représentants de communautés marginalisées et d'autres groupes pertinents, et assistance technique aux stations de radio locales afin d'encourager une programmation qui tienne compte de l'existence du conflit
- Contribution à l'organisation de visites périodiques (au moins 15) de représentants des médias dans la zone des opérations (couvrant les 75 districts, les 7 sites de cantonnement de l'armée maoïste et les 21 sites satellite); tenue régulière de séances d'information et de conférences à l'intention des médias aux niveaux national et régional, organisation d'entrevues et participation à des manifestations médiatiques telles qu'émissions de télévision/radio

---

## Composante 2 : contrôle des armements

---

### Réalisations escomptées

d) Respect par les parties de l'Accord de paix global en date du 21 novembre 2006 et de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées du 8 décembre 2006

### Indicateurs de succès

d) i) Réduction du nombre et de la gravité des violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées et des accords connexes (usage d'armes à l'encontre d'une partie, recrutement de nouveaux combattants par l'une des parties, ou non-respect d'autres aspects des accords conclus)

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : 18 cas signalés de violation de l'Accord; aucun cas de violence armée entre les parties

2008 (objectif) : baisse de 25 % du nombre de cas de violation de l'Accord par rapport à 2007

ii) Pleine participation des parties aux réunions régulières du Comité conjoint de coordination de la surveillance

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : pleine participation à 59 réunions du Comité (au moins 1 par semaine) et recours attesté au Comité pour résoudre les différends

2008 (objectif) : pleine participation à 25 réunions (1 par semaine) et recours attesté au Comité pour résoudre les différends

e) Contrôle de toutes les armes de l'armée maoïste et d'un nombre équivalent d'armes de l'armée népalaise, conformément aux accords existants

e) Le nombre d'armes de l'armée maoïste et de l'armée népalaise qui sont entreposées et régulièrement contrôlées est conforme aux accords existants

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : 100 % des 2 875 armes

2008 (objectif) : 100 % des 2 875 armes

---

*Produits*

- Présence 24 heures sur 24 et contrôle permanent dans les 7 principaux sites de cantonnement de l'armée maoïste
- Contrôles inopinés sur les 21 sites satellite au cours de visites d'inspection effectuées une ou deux fois par semaine
- Contrôles dans les casernes de l'armée népalaise, en relation avec la situation sur le plan de la sécurité et les mouvements de troupes et de personnel, selon le calendrier suivant : une fois par semaine au niveau des divisions; une fois par mois au niveau des brigades et des bataillons; une fois tous les deux mois au niveau des compagnies
- Réunions hebdomadaires du Comité conjoint de coordination de la surveillance
- Enquête par des équipes de surveillance conjointes sur les plaintes des parties concernant des violations de l'accord relatif aux armes et communication de l'information au Comité conjoint
- Patrouilles quotidiennes de contrôle effectuées par des équipes mobiles et opérations sur le terrain, en fonction des besoins, afin d'évaluer la situation sur le plan de la sécurité dans la zone des opérations
- Contacts quotidiens avec les commandants de l'armée népalaise et de l'armée maoïste à tous les niveaux
- Présence 24 heures sur 24 et contrôle permanent sur les 8 sites d'entreposage d'armes et de munitions (armée maoïste et armée népalaise)
- Neutralisation et démolition d'engins non explosés, d'engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre

- Assistance technique et appui, à la demande des parties, à la démobilisation et à la réintégration des mineurs et des recrues tardives de l'armée maoïste, dans le contexte de l'avenir du secteur de la sécurité

---

### Composante 3 : assistance électorale

---

#### Réalisations escomptées

f) Déroulement en temps voulu et de manière pacifique d'élections crédibles à l'Assemblée constituante

#### Indicateurs de succès

f) i) Maintien de l'adhésion au cadre juridique de l'élection

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : mise en place du cadre juridique (lois électorales adoptées : loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée constituante, loi sur la Commission électorale, loi sur les listes électorales, loi sur les infractions et les sanctions électorales, loi sur l'assemblée constituante, code de conduite)

2008 (objectif) : les déclarations et les actions des parties montrent qu'elles restent attachées au cadre dont il a été convenu; les éventuels problèmes sont réglés de manière conjointe

ii) Forte participation au scrutin d'électeurs bien informés grâce à une campagne d'éducation adéquate

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : sans objet

2008 (objectif) : 60 % des électeurs inscrits participent aux élections, avec moins de 10 % de bulletins nuls

iii) Acceptation du processus électoral et des résultats par les partis politiques participant aux élections, par les observateurs nationaux et internationaux, et par une grande partie des Népalais, se traduisant par l'absence de contestations violentes des résultats

*Mesure des résultats*

2007 (effectif) : sans objet

2008 (objectif) : validation des résultats par la Commission électorale, rapports d'observateurs nationaux et internationaux jugeant le processus électoral et les résultats satisfaisants, convocation de l'Assemblée constituante, aucune manifestation violente à l'issue des élections

*Produits*

- Contacts quotidiens avec la Commission électorale du Népal et fourniture de conseils techniques dans les domaines de la mise en place du cadre juridique, de la planification globale des opérations, de l'inscription sur les listes électorales, de l'éducation des électeurs, de la certification des partis politiques et de la désignation des candidats, du suivi des médias, du financement de la campagne politique, de la logistique et de la communication, de l'accréditation des observateurs, de la formation et du renforcement des capacités, et du règlement des différends
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui aux bureaux de district et aux centres régionaux d'information de la Commission électorale, et présence de personnel international dans les districts pendant la période précédant les élections, afin de renforcer la confiance
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui au Ministère de l'intérieur, aux inspections générales de la police népalaise et de la force de police armée, et à la police aux niveaux régional et local, pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre un plan de sécurité pour les élections qui soit conforme aux normes internationales
- Réunions régulières avec les acteurs internationaux participant à l'organisation des élections, pour promouvoir la coordination internationale
- Rapports périodiques de l'équipe d'experts électoraux
- Rapports sur des aspects techniques du processus électoral, le cas échéant

**Facteurs externes**

60. Les objectifs seront atteints et les résultats escomptés obtenus à condition que toutes les parties fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix et appliquer les accords conclus. Les parties ont les mêmes attentes quant au rôle de l'ONU dans le processus de paix; tous les acteurs concernés, y compris les communautés et les groupes sociaux traditionnellement marginalisés, participent au processus politique; le Gouvernement et les donateurs fournissent l'appui matériel et financier nécessaire à la poursuite des activités, et la situation sur le plan de la sécurité ne remet en cause en aucune manière la tenue d'élections ni le processus de paix dans son ensemble.

**Ressources nécessaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2008					Analyse de la variation 2007-2008	
	Montant définitif des crédits 2006-2007	Montant total des dépenses prévues	Dépenses non renouvelables	Montant initial des crédits ouverts <sup>a</sup>	Dépenses supplémentaires prévues	Montant total des dépenses pour 2007	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(3) = (2) - (4)	(6)	(7) = (2) - (6)
Militaires et personnel de police	3 163,5	3 092,0	–	857,3	2 234,7	5 304,7	(2 212,7)
Personnel civil	21 091,1	25 476,7	–	7 849,1	17 627,6	23 801,3	1 675,4
Dépenses opérationnelles	49 290,1	27 845,8	942,2	7 471,4	20 374,4	59 716,0	(31 870,2)
<b>Total</b>	<b>73 544,7</b>	<b>56 414,5</b>	<b>942,2</b>	<b>16,117,8</b>	<b>40 236,7</b>	<b>88 822,0</b>	<b>(32 407,5)</b>

<sup>a</sup> Résolution 62/238 de l'Assemblée générale.

61. Il est rappelé que, dans le cadre du budget de la mission politique spéciale approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, un crédit de 16 117 800 dollars avait été prévu pour financer le fonctionnement de la MINUNEP pendant un mois, précédant la liquidation de la mission à la fin juillet 2008. Conformément à la résolution 1796 (2008) du Conseil de sécurité, les hypothèses retenues pour la planification pour 2008 ont toutefois été modifiées. Le budget révisé prévoit des crédits au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2008, suivie par une phase de liquidation de cinq mois allant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre.

62. Le montant total net des dépenses prévues pour 2008 est estimé à 56 414 500 dollars (montant brut : 60 018 500 dollars), soit 40 236 700 dollars de plus que le crédit initialement ouvert pour 2008 (16 117 800 dollars). Ce montant comprend 43 933 600 dollars pour la phase opérationnelle de sept mois, et 12 480 900 dollars pour la phase de liquidation.

63. Ce montant permettrait de couvrir les dépenses suivantes : personnel militaire et de police (3 092 000 dollars); traitements, dépenses communes de personnel et indemnité de subsistance (missions) afférents à 887 postes (25 476 700 dollars), comme il est précisé ci-après; personnel temporaire (248 400 dollars); consultants (779 400 dollars); voyage (841 500 dollars); installations et infrastructures (2 926 300 dollars); entretien des véhicules (1 705 900 dollars); transports aériens (11 816 300 dollars); transmissions (5 132 300 dollars); informatique (2 382 000 dollars); matériel et services médicaux (637 600 dollars); fournitures, services et matériel divers (1 376 100 dollars).

64. On trouvera ci-après des précisions sur les effectifs nécessaires pendant la phase opérationnelle et la phase de liquidation. Il est prévu que l'ensemble du personnel des services organiques sera rapatrié après juillet 2008, et que le personnel administratif restant sera progressivement retiré pendant la phase de liquidation.

### Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2007	1	1	–	7	16	41	102	12	<b>180</b>	91	–	<b>271</b>	49	340	258	<b>918</b>
Effectifs proposés janvier à juillet 2008	1	1	–	7	16	43	83	13	<b>164</b>	99	–	<b>263</b>	61	324	239	<b>887</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	<b>2 (19)</b>	<b>1 (16)</b>			<b>8</b>	–	<b>(8)</b>	<b>12</b>	<b>(16)</b>	<b>(19)</b>	<b>(31)</b>
Effectifs proposés fin août 2008	–	–	–	1	2	13	25	1	<b>42</b>	67	–	<b>109</b>	–	169	54	<b>332</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs proposés fin septembre 2008	-	-	-	1	2	13	25	1	<b>42</b>	66	-	<b>108</b>	-	156	52	<b>316</b>
Effectifs proposés fin octobre 2008	-	-	-	1	2	12	24	1	<b>40</b>	57	-	<b>97</b>	-	131	31	<b>259</b>
Effectifs proposés fin novembre 2008	-	-	-	1	2	11	15	1	<b>30</b>	45	-	<b>75</b>	-	88	20	<b>183</b>
Effectifs proposés fin 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

65. L'effectif civil de la MINUNEP proposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2008 est de 887 postes, ventilés comme suit : 263 fonctionnaires recrutés sur le plan international (164 administrateurs et 99 agents du Service mobile), 385 agents recrutés sur le plan national (61 administrateurs et 324 agents locaux) et 239 Volontaires des Nations Unies. La Mission comptera également 155 observateurs militaires et 7 conseillers pour les questions de police.

66. Il est prévu que la composante opérationnelle soit entièrement retirée d'ici à la fin de juillet 2008, et que le personnel administratif procédant à la liquidation soit progressivement retiré entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2008.

67. Les changements concernant les effectifs proposés pour les différents bureaux fonctionnels et administratifs par rapport à 2007 sont décrits ci-après :

#### 1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

*Postes existants (28) : 1 poste de Secrétaire général adjoint, 1 poste D-1, 1 poste P-5, 5 postes P-4, 3 postes P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 5 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un nouveau poste P-2*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes (création d'un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national et redéploiement d'un poste d'agent local)*

68. Il est proposé d'ajouter un poste d'interprète (P-2) au Groupe de traduction et d'interprétation car les fonctions politiques essentielles de la Mission ont toujours pâti du fait qu'aucun interprète recruté sur le plan international n'était disponible pour les consultations de haut niveau portant sur des questions sensibles, dont les participants ne faisaient pas nécessairement confiance aux interprètes locaux. De

manière générale, les besoins en matière de traduction dans la Mission dépassent largement le niveau prévu en 2007. Le titulaire du poste pourrait aider à répondre à cette demande en participant aussi à l'édition des nombreuses traductions de népalais en anglais que le Groupe est censé réaliser. Le Groupe serait également renforcé par la création d'un poste d'assistant d'édition (agent local) chargé de faire face à la demande étonnamment élevée et toujours croissante relative à la traduction quotidienne d'articles de presse tirés de nombreux journaux nationaux. En raison de la diversité des médias népalais, il est essentiel que ces traductions soient faites rapidement afin que l'on puisse suivre l'actualité politique du pays tout entier. La création de ce poste permettrait de disposer des effectifs nécessaires pour répondre rapidement à des besoins pressants. Il pourrait être créé en redéployant un poste d'agent local devenu inutile au Bureau de l'assistance électorale.

69. Compte tenu de la recommandation formulée par le Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida du Département des opérations de maintien de la paix à la suite d'une visite d'évaluation effectuée dans la Mission en décembre, et sur la base des activités de la Mission en 2007, il est proposé de créer un poste d'assistant pour la lutte contre le VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national) chargé d'assister le Conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (Volontaire des Nations Unies) dans la mise en œuvre du programme de prévention du VIH/sida à l'intention des importants effectifs de la MINUNEP qui sont recrutés sur le plan national.

## **2. Services organiques**

### **a) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

*Postes existants (38) : 1 poste de Sous-Secrétaire général adjoint, 5 postes P-5, 1 poste P-3, 6 postes d'agent du Service mobile et 25 postes d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement à P-4 d'un poste P-3*

70. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste d'assistant spécial du Sous-Secrétaire général, compte tenu de l'ampleur du travail et du niveau de responsabilité qui y sont associés. Le Représentant spécial adjoint est le responsable hiérarchique direct de tous les bureaux fonctionnels de la Mission, à l'exception du Bureau de contrôle des armements. À ce titre, il doit exercer un contrôle très étroit des activités menées et prendre des décisions rapidement. La gestion et la coordination quotidiennes de ces bureaux quant au fond laisse peu de temps au Représentant spécial adjoint pour appuyer les fonctions politiques et les bons offices du Représentant spécial. Il est donc essentiel que le Bureau du Représentant spécial adjoint soit doté d'un administrateur de rang suffisamment élevé pour être habilité à s'exprimer au nom du Représentant spécial adjoint et à entretenir des rapports avec les chefs de bureau (D-1) au siège de la Mission et avec les cinq chefs de bureau régional (P-5). De même, en dehors de la Mission, le Représentant spécial adjoint est principalement en relation avec des hauts fonctionnaires, des hauts dirigeants des partis et groupes politiques, des ambassadeurs et d'autres représentants diplomatiques. Il importe donc qu'il puisse s'appuyer sur un administrateur doté des compétences et des connaissances nécessaires pour dialoguer avec des responsables politiques de haut rang ainsi qu'avec la communauté diplomatique.

**b) Section de la communication et de l'information**

*Postes existants (25) : 1 poste P-5, 1 poste P-4, 3 postes P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 8 postes d'agent local et 2 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan national : redéploiement d'un poste d'agent local*

71. Le Bureau régional de la région Ouest fait face à un volume de travail important et croissant. En effet, du fait de la forte présence médiatique à l'échelle locale dans les 16 districts que compte la région (une cinquantaine de journaux locaux, 25 stations radio FM et 5 chaînes de télévision locales), les activités de sensibilisation et de communication sont au premier rang des priorités. Comme on ne dénombre actuellement qu'un seul fonctionnaire chargé de l'information dans la région, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant d'information (agent local) afin que le volume de travail et la qualité de l'ensemble des produits de communication diffusés dans la région Ouest restent satisfaisants. Ce poste pourrait être créé en redéployant un poste d'agent local devenu inutile au Bureau de l'assistance électorale.

**c) Bureau des affaires politiques**

*Postes existants (11) : 1 poste D-1, 1 poste P-4, 3 postes P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan local et 1 poste d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-4*

72. Il est proposé de créer un poste P-4 supplémentaire dont le titulaire exercerait les fonctions d'administrateur affecté à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Les directives de l'ONU relatives aux opérations de maintien de la paix imposent aux missions de prévoir dans leur budget l'affectation de personnel permanent à la Cellule d'analyse conjointe et au Centre d'opération civilo-militaire. Il est nécessaire de créer un poste à temps plein d'administrateur affecté à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission dont le titulaire serait chargé de collecter, synthétiser, présenter et diffuser des informations d'importance critique. Compte tenu de la priorité que revêtent les questions politiques et sécuritaires relatives aux élections, la Mission doit traiter, examiner et évaluer un volume croissant d'informations complexes. Ces données doivent être présentées quotidiennement à l'équipe dirigeante de la Mission afin qu'elle puisse prendre des décisions critiques et décider de la marche à suivre dans les meilleurs délais.

**d) Bureau de l'assistance électorale**

*Postes existants (249) : 1 poste D-1, 3 postes P-5, 13 postes P-4, 10 postes P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 54 postes d'agent local et 167 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes P-3, redéploiement d'un poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : suppression de 42 postes d'agent local (27 redéploiements, 15 suppressions)*

*Volontaires des Nations Unies : suppression de 14 postes*

73. Il est proposé de supprimer cinq postes d'observateur électoral régional (P-3), soit un par région, en attribuant les fonctions d'éducation des électeurs et de formation à un poste unique, et de créer les postes de responsable de l'appui opérationnel (P-3), de responsable adjoint de l'appui opérationnel (P-3), et de coordonnateur de l'appui opérationnel (agent du Service mobile), afin de veiller à ce que les Volontaires des Nations Unies mettent bien en œuvre le programme d'appui électoral. Le poste d'agent du Service mobile serait créé en redéployant un poste devenu inutile à la Section du génie.

74. Il est proposé d'associer des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international à des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, lesquels pourraient ainsi jouer également le rôle d'assistants linguistiques. Cela permettrait de supprimer 15 postes d'assistant linguistique et de redéployer 27 postes d'assistant linguistique devenus inutiles au Bureau de l'assistance électorale dans d'autres bureaux fonctionnels et administratifs.

75. Dans ce contexte, il est proposé en outre de supprimer 14 postes de Volontaire des Nations Unies, en raison de l'achèvement de diverses tâches en 2007 et du regroupement de certaines fonctions.

**e) Bureau des affaires civiles**

*Postes existants (72) : 1 poste D-1, 1 poste P-5, 7 postes P-4, 11 postes P-3, 11 postes P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 17 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 6 postes d'agent local et 17 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 5 postes P-3*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 12 postes (création de 11 nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national et redéploiement d'un poste d'agent local)*

*Volontaires des Nations Unies : suppression de 5 postes*

76. Il est proposé de supprimer cinq postes P-3 (un pour chacun des cinq bureaux régionaux), conformément à la stratégie générale de la Mission visant à réserver un plus grand nombre de postes à des fonctionnaires recrutés sur le plan national et à renforcer ainsi les capacités du pays.

77. Il est proposé en outre de créer 10 postes de fonctionnaire chargé du dialogue et de l'observation (administrateur recruté sur le plan national) qui seraient répartis entre les bureaux régionaux et le quartier général de la Mission, pour permettre à celle-ci de mieux analyser la dynamique et les nuances sociopolitiques complexes du pays. Les personnes appelées à remplacer les fonctionnaires de classe P-3 et les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international actuellement en poste seraient chevronnées, disposeraient de vastes réseaux et jouiraient d'une solide réputation.

78. Il est proposé de créer un poste supplémentaire de spécialiste de questions sociales (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire serait plus

particulièrement chargé des activités menées à l'échelle nationale portant sur les questions d'inclusion sociale dans le cadre du processus de paix.

79. À cet égard, il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant administratif (agent local) chargé d'apporter un appui administratif au Bureau. Ce poste pourrait être créé en redéployant un poste d'agent local devenu inutile au Bureau de l'assistance électorale.

### **3. Bureaux administratifs**

#### **a) Section des services généraux**

*Postes existants (11) : 1 poste P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du Service mobile et 8 postes d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : redéploiement de 2 postes d'agent du Service mobile*

*Volontaires des Nations Unies : redéploiement de 2 postes*

80. Il est proposé que le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, composé d'un fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection et de trois assistants de réception et d'inspection (2 agents du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies), soit transféré de la Section de la gestion du matériel à la Section des services généraux afin de répartir équitablement la charge de travail en matière de supervision et de gestion entre les différentes sections administratives.

#### **b) Section des services médicaux**

*Postes existants (11) : 1 poste P-4 et 10 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un nouveau poste (P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : redéploiement de 2 postes d'agent local*

81. Contrairement à ce qui était prévu initialement, le dispensaire du PNUD n'a pas été en mesure de fournir des services de santé de niveau 1 au personnel de la Mission à Katmandou. Cela étant, la Mission a décidé de créer au quartier général une clinique de niveau 1 en plus des quatre cliniques de niveau 1 établies dans les bureaux régionaux. En moyenne, les cliniques dispensent des soins à 421 patients par mois dans la zone de la Mission, dont 184 à Katmandou. Il est proposé de renforcer la clinique du quartier général de la Mission en créant un poste supplémentaire de médecin fonctionnaire (P-3). Cela permettrait au chef du service médical (P-4) de se consacrer à ses fonctions de planification, de préparation et de gestion, tandis que le médecin fonctionnaire (P-3) se concentrerait sur les aspects techniques du soutien sanitaire. Le titulaire serait également la première source d'appui technique aux médecins et aux infirmières Volontaires des Nations Unies déployés dans les bureaux régionaux et assumerait les responsabilités du chef du service médical en son absence.

82. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'infirmière et deux postes de technicien de laboratoire (agents locaux), dont les titulaires seraient chargés d'assister l'infirmière Volontaire des Nations Unies recrutée sur le plan international et d'effectuer des examens de base actuellement réalisés à un coût

élevé par les hôpitaux locaux. Ces postes seraient créés en redéployant deux postes d'agent local du Bureau de l'assistance électorale.

**c) Section de la gestion du matériel**

*Postes existants (17) : 1 poste P-4, 1 poste P-3, 7 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent local et 6 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes (conversion d'un poste P-3 et redéploiement de 2 postes d'agent du Service mobile) et création d'un poste (conversion d'un poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'agent local (redéploiement)*

*Volontaires des Nations Unies : suppression de 2 postes (redéploiement)*

83. Il est proposé qu'un poste de fonctionnaire chargé des réclamations (P-3) soit transformé en poste d'agent du Service mobile, car cette catégorie de personnel est censée être mieux adaptée aux fonctions exercées. En outre, comme indiqué précédemment au paragraphe 80, il est proposé de transférer le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel à la Section des services généraux afin de répartir plus équitablement le volume de travail entre les sections.

84. Au fur et à mesure que la Mission devient opérationnelle, le nombre de réclamations et la charge de travail du Comité de contrôle du matériel devraient augmenter. Pour faire face à cette situation, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant de vérification (agent local). Le titulaire de ce poste essentiel aurait pour tâche d'aider à vérifier le matériel dans les régions et à classer et archiver les dossiers du Comité de contrôle du matériel et du Comité d'examen des réclamations et les dossiers d'assurance, de jouer le rôle d'intermédiaire entre les sinistrés et la compagnie d'assurance et de donner suite aux dossiers dont sont saisis le Comité de contrôle du matériel et le Comité d'examen des réclamations. Ce poste serait créé en redéployant un poste devenu inutile à la Section des approvisionnements.

**d) Section du transport**

*Postes existants (67) : 1 poste P-4, 1 poste P-3, 9 postes d'agent du Service mobile, 46 postes d'agent local et 10 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 22 postes (redéploiement de postes d'agent local)*

85. Il est proposé de créer 22 nouveaux postes de conducteur (agent local) car le nombre de postes approuvé initialement s'est révélé être insuffisant, compte tenu des conditions de route et de conduite dans la zone de la Mission et du degré de mobilité supérieurs aux prévisions au sein de la Mission. Les accidents impliquant des conducteurs recrutés sur le plan international posent un grave problème de relations publiques pour la Mission. Les pressions et les protestations du public résultant de ces accidents placent la Mission dans une position délicate. Les problèmes d'environnement, d'infrastructure et de sécurité routière contribuent ensemble à créer des conditions particulièrement difficiles pour les transports terrestres. Les besoins de la Mission en matière de mobilité ont été largement sous-

estimés lorsque les effectifs initiaux ont été fixés. Les principales composantes de la Mission (Bureau de contrôle des armements, Bureau de l'assistance électorale et Bureau des affaires civiles) s'appuient sur un grand nombre d'équipes mobiles effectuant des missions fréquentes par voie terrestre. L'ensemble des sections opérationnelles présente des besoins bien supérieurs à ceux prévus en matière de transports. Les conditions de conduite sont extrêmement périlleuses dans toute la zone de la Mission. La plupart des routes ne sont pas goudronnées, sont exposées aux glissements de terrains et à l'érosion et serpentent à travers les montagnes le long de falaises vertigineuses. De nombreuses rivières doivent être passées à gué et des zones inondées doivent être traversées pendant la saison des pluies. En 2007, le nombre de missions de transport s'étalant sur plusieurs jours a été bien supérieur aux prévisions. Actuellement, les conducteurs affectés à la Section du transport effectuent en moyenne 700 à 800 missions par semaine. La question du respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle a également pesé sur la disponibilité des conducteurs en raison des restrictions imposées à la conduite de nuit et de la nécessité de limiter les déplacements individuels en fonction des conditions de sécurité. La majorité des missions par voie terrestre hors de la vallée de Katmandou sont menées dans des conditions de sécurité opérationnelle correspondant à la phase 3 de ces normes. Ces conditions, associées à la circulation intense dans les villes et en dehors, au non respect généralisé des règles de circulation routière de base et à la multiplication des manifestations sur la voie publique et des troubles civils, exigent une vigilance de tous les moments, de grandes compétences de conducteur et une bonne connaissance des habitudes de conduite locales, afin d'anticiper les dangers. Par ailleurs, un système de travail posté va être mis en place afin de rationaliser les heures de travail et de réduire ainsi les dépenses liées aux heures supplémentaires effectuées par les conducteurs recrutés sur le plan national. Un nombre de conducteurs bien supérieur à celui prévu initialement est donc nécessaire.

86. Ces postes seraient créés en redéployant des postes d'agent local devenus inutiles au Bureau de l'assistance électorale.

### **Section du génie**

*Postes existants (48) : 1 poste P-4, 2 postes P-3, 9 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 32 postes d'agent local et 3 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste d'agent du Service mobile*

87. Les deux techniciens (chauffage, ventilation et climatisation) (agents locaux) en poste actuellement suffisent pour répondre aux besoins de la Mission. Il est donc proposé de supprimer un poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent du Service mobile).

### **f) Section des communications et des services informatiques**

*Postes existants (78) : 1 poste P-4, 24 postes d'agent du Service mobile, 39 postes d'agent local et 14 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes d'agent local*

88. Conformément à la stratégie de renforcement des capacités nationales, il est proposé de confier les fonctions de trois agents du Service mobile (un administrateur de réseau, un technicien radio et un technicien spécialiste des transmissions par satellite) à des agents locaux. Trois postes d'agent du Service mobile, de même qu'un poste local relatif à l'appui informatique au niveau régional devenu superflu, seraient donc supprimés.

**g) Section de l'approvisionnement**

*Postes existants (16) : 1 poste P-4, 2 postes P-3, 3 postes d'agent du Service mobile, 8 postes d'agent local et 2 postes de Volontaire des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan national : suppression d'un poste d'agent local*

89. Comme indiqué au paragraphe 84, il est proposé de transférer un poste d'agent local devenu superflu de la Section de l'approvisionnement à la Section de la gestion du matériel.

**h) Section de la sécurité**

*Postes existants (33) : 1 poste P-4, 12 postes P-3, 5 postes d'agent du Service mobile et 15 postes d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 5 postes P-3 en postes d'agent du Service mobile*

90. Compte tenu de l'expérience de la Mission en 2007, il est proposé de transformer cinq postes d'agent de sécurité (P-3) en postes d'agent du Service mobile, cette catégorie étant mieux adaptée aux fonctions exercées.

**i) Section de soutien logistique**

*Postes existants (22) : 1 poste P-4, 6 postes P-3, 10 postes de Volontaire des Nations Unies, 5 postes d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 5 postes P-3 en postes d'agent du Service mobile*

91. Compte tenu de l'expérience de la Mission en 2007, il est proposé de convertir cinq postes P-3 de spécialiste régional de la logistique et de l'administration en postes d'agent du Service mobile, cette catégorie étant mieux adaptée aux fonctions exercées.

**E. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie**

*(16 233 800 dollars)*

**Historique, mandat et objectif**

92. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé le 15 avril 1995 à l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le

Président du Conseil de sécurité (S/1995/231, S/1995/322, S/1995/451 et S/1995/452) afin de contribuer aux efforts du Secrétaire général visant à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation dans le pays grâce à des contacts avec les dirigeants somaliens, les organisations civiques et les États et organisations concernés.

93. Le mandat du Bureau a été prorogé en novembre 2005 pour la période 2006-2007 à la suite d'une demande du Secrétaire général adressée le 16 novembre 2005 au Président du Conseil de sécurité (S/2005/729) et de la réponse de ce dernier en date du 21 novembre 2005 (S/2005/730).

94. Dans son rapport du 18 février 2005 (S/2005/89), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation concernant le processus de réconciliation nationale en Somalie et les conditions de sécurité ainsi que les activités humanitaires et de développement mises en œuvre par les programmes et organismes des Nations Unies dans le pays. Il a également signalé au Conseil que le Gouvernement fédéral de transition, les pays de la région et la communauté internationale des donateurs avaient demandé à l'ONU de coordonner l'appui qui devrait permettre au Gouvernement d'appliquer les accords conclus lors de la Conférence de réconciliation nationale pour la Somalie et de promouvoir l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. Le Secrétaire général a également proposé d'élargir le rôle de l'ONU, qui serait chargée :

- a) De contribuer au dialogue entamé entre les parties somaliennes en vue de la réconciliation;
- b) D'appuyer l'action entreprise au sujet de la question du « Somaliland »;
- c) De coordonner l'appui au processus de paix avec les pays voisins de la Somalie et d'autres partenaires régionaux et internationaux;
- d) De présider le Comité de coordination et de suivi et de jouer un rôle politique de premier plan dans la consolidation de la paix en Somalie.

95. Dans une déclaration de son président en date du 7 mars 2005 (S/PRST/2005/11), le Conseil de sécurité s'est notamment félicité de l'action du Bureau et a noté la nécessité d'élargir la présence des Nations Unies comme le proposait le Secrétaire général. Par la suite, dans le contexte des décisions prises par le Conseil le 7 mars 2005, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale des prévisions de dépenses au titre du renforcement de l'UNPOS (A/59/534/Add.4).

96. Dans son rapport du 16 juin 2005 (S/2005/392), le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvaient les Institutions fédérales de transition, notamment en ce qui concerne la réinstallation en Somalie du Gouvernement fédéral de transition et la proposition concernant l'inclusion de contingents des « États de première ligne » (Djibouti, Éthiopie et Kenya) dans une future mission de maintien de la paix en Somalie sous l'égide de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il en est résulté que le plan du Gouvernement fédéral de transition visant à commencer à réinstaller en Somalie les Institutions fédérales de transition a été repoussé de la mi-février au 13 juin 2005.

97. Dans une déclaration de son président publiée après l'examen de la situation en Somalie le 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32), le Conseil de sécurité a engagé les dirigeants somaliens à continuer d'œuvrer à la réconciliation en menant un dialogue

ouvert à toutes les parties, conformément à la Charte fédérale de transition. Dans ce contexte, le Conseil a réaffirmé son appui résolu au rôle de premier plan assumé par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui s'emploie à promouvoir un dialogue sans exclusive entre les dirigeants des Institutions fédérales de transition. Cette position a été réitérée dans une déclaration du Président du Conseil en date du 15 mars 2006 (S/PRST/2006/11) faisant suite au rapport du Secrétaire général présenté le 21 février 2006 (S/2006/122).

98. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, l'UNPOS continuera à encourager le Gouvernement fédéral de transition et toutes les parties à entamer un dialogue sans aucune exclusive et à faciliter, de concert avec l'Union africaine et les partenaires donateurs internationaux, le déploiement intégral de la Mission de l'Union africaine en Somalie. L'UNPOS s'attachera aussi, en coopération avec les différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la région, y compris l'IGAD, à promouvoir la paix et la sécurité régionales qui constituent un préalable essentiel à l'instauration d'une paix et d'une stabilité véritables et durables en Somalie et, plus généralement, dans la corne de l'Afrique.

99. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1722 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts visant à consolider le Congrès de réconciliation nationale et, au-delà, à promouvoir un processus politique sans exclusive permanent, notamment en aidant les Institutions fédérales de transition et en collaborant avec les partenaires extérieurs. Dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil a aussi prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles mesures permettant de renforcer la capacité de l'UNPOS de jouer son rôle élargi.

100. Comme premier pas dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1772 (2007), le Secrétaire général a fait part au Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 27 août adressée à son Président (S/2007/522), de son intention de reclasser le poste de chef du Bureau au rang de secrétaire général adjoint. Cependant, pour s'acquitter efficacement de ce mandat, le Bureau devra, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, intensifier son action d'appui au processus politique et de réconciliation nationale et à la sécurité de la Somalie, en mettant à profit les résultats du récent Congrès de réconciliation nationale et d'autres initiatives en cours à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

101. Les faits nouveaux intervenus dans le processus de paix somalien tant dans le pays qu'à l'étranger exigent que l'UNPOS joue un rôle plus dynamique pour aider à renforcer la confiance entre les parties, favoriser la paix et la réconciliation et soutenir les actions entreprises par le Gouvernement fédéral de transition en vue de mener à bien la transition en cours. L'UNPOS devra notamment mener davantage de consultations et prodiguer une aide technique au Gouvernement fédéral de transition pour l'application d'une feuille de route permettant de faire aboutir la transition. Pour cela, il participera activement à la mise en place d'un certain nombre de mesures, en particulier concernant la réforme des forces de sécurité et de défense, la promotion de l'état de droit et la préparation des élections, ainsi que des problèmes cruciaux en matière d'aide humanitaire et de développement et d'autres enjeux de sécurité régionale. Le 17 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, a présenté au Conseil de sécurité son programme pour la Somalie. Ce programme est conforme à la double approche préconisée par le Secrétaire général et propose des mesures concrètes en matière politique et de sécurité. Dans une déclaration de leur président datée du 19 décembre 2007

(S/PRST/2007/49), les membres du Conseil ont apporté leur appui aux propositions de M. Ould Abdallah.

102. Dans une lettre datée du 24 décembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/762), le Secrétaire général rappelait sa lettre en date du 20 septembre 2007 (S/2007/566), dans laquelle il recommandait que l'UNPOS soit doté des ressources nécessaires à la mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies d'une démarche intégrée en Somalie qui déboucherait sur une stratégie commune des Nations Unies pour la consolidation de la paix et présentait les objectifs du Bureau pour 2008 qui consisteraient, entre autres, à contribuer au renforcement des Institutions fédérales de transition et à promouvoir un dialogue sans exclusive entre toutes les parties somaliennes; et à coordonner, à la fois avec ces institutions et avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte aux Institutions fédérales de transition dans les domaines politique, électoral et humanitaire ainsi que sur les plans de la sécurité et du développement. L'UNPOS collaborerait aussi étroitement avec le Siège de l'Organisation en vue de mettre au point un plan d'urgence pour le déploiement d'une éventuelle mission de maintien de la paix des Nations Unies.

103. À la lumière de ce qui précède et parce que le Secrétaire général est déterminé à donner la priorité au règlement de la crise somalienne, la structure de l'UNPOS devra recevoir le renfort d'une importante équipe de médiateurs et facilitateurs, chargés d'organiser et de suivre les pourparlers politiques ainsi que de superviser les aspects juridiques liés au règlement du conflit et aux réformes constitutionnelles. Pour leur part, les composantes assistance humanitaire et développement mettront en place des programmes visant à relancer l'économie et à faciliter la réinsertion des anciens miliciens, des enfants soldats, des jeunes et des personnes déplacées, ainsi qu'à organiser des élections libres et régulières, comme le prévoit la Charte fédérale de transition. Par son rôle moteur dans la mise en œuvre d'activités de ce type, l'UNPOS aidera à mieux coordonner son action avec celle de l'équipe de pays des Nations Unies, pour améliorer la cohérence.

104. De plus, dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de tenir avec la Commission de l'Union africaine des consultations sur les autres formes de soutien qui pourraient être apportées à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer l'AMISOM.

105. L'UNPOS a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Charte fédérale de transition en étroite coordination avec le Gouvernement fédéral de transition, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale; fourni des orientations politiques aux divers partenaires et parties prenantes sur la base de la feuille de route et du calendrier établis par le Représentant spécial; appuyé, de concert avec d'autres membres de la communauté internationale, les initiatives en faveur de la réconciliation nationale prises par des acteurs somaliens; participé à diverses réunions internationales sur la Somalie, y compris celles du Groupe de contact international tenues à Nairobi, à Dar es-Salaam, au Caire et à Londres, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'Organisation de la Conférence islamique, et leur a fourni des conseils et des orientations politiques au sujet de l'application de la résolution 1744 (2007). Il a également

fourni des conseils et des orientations concernant une architecture régionale de sécurité dans la corne de l'Afrique.

106. En sa qualité de Président du Comité consultatif international, l'UNPOS a joué un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide et de l'appui internationaux au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation en tant que seul organe chargé d'organiser et de superviser le Congrès de réconciliation nationale. Le Comité consultatif international a été créé à la demande du Gouvernement fédéral de transition afin de conseiller le Comité national pour la gouvernance et la réconciliation durant la préparation et l'organisation du Congrès. Également en 2007, l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de coopérer étroitement afin d'élaborer des stratégies et des programmes dans le cadre de l'évaluation commune des besoins et du Programme de reconstruction et de développement pour la Somalie.

107. Pour des raisons de sécurité, l'UNPOS n'a pas pu se réinstaller en Somalie en 2007. Toutefois il a créé quatre des cinq antennes régionales envisagées à l'intérieur du pays, qui sont maintenant pleinement opérationnelles, à Baidoa, Mogadiscio, Kismayo et Hargeisa, et a pris des mesures graduelles et échelonnées en vue de sa réinstallation. Le plan initial de réinstallation est actuellement entravé par l'insécurité et par l'absence de progrès sur la voie d'un processus de réconciliation sans exclusive dans le cadre du Congrès de réconciliation nationale, facteur essentiel pour parvenir à la paix et à la stabilité durables et viables dans le pays.

108. En 2007, afin de créer un cadre d'ensemble permettant d'obtenir que toutes les parties adhèrent à la Charte fédérale de transition, la Conférence de réconciliation nationale a été placée sous le signe d'une large ouverture, des pourparlers ont été menés avec les divers groupes d'opposition pour les encourager à rejoindre le processus de paix durant et après la Conférence et des avis et conseils éclairés sur la manière de diriger les travaux de la Conférence ont été fournis au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation, avec l'aide de certains membres de la communauté internationale. Certaines dispositions de la Charte fédérale de transition ont été mises en œuvre, notamment la création des institutions fédérales de transition et de certaines commissions spécialisées telles que la Commission constitutionnelle et la Commission indépendante de réconciliation nationale. En outre, pour veiller à ce que la communauté internationale mène une action cohérente dans le pays, l'UNPOS a participé activement aux réunions du Groupe de contact international et à des consultations régulières avec les pays de la région qui ont une influence sur les parties belligérantes somaliennes, notamment l'Égypte, l'Érythrée et l'Éthiopie.

109. De plus, l'UNPOS s'est employé à renforcer la capacité des Institutions fédérales de transition de fonctionner efficacement par exemple en aidant, directement ou par l'intermédiaire du PNUD, à doter la Commission indépendante de réconciliation nationale de nouvelles compétences judiciaires et institutionnelles. L'UNPOS va organiser des séminaires et des ateliers sur les normes en matière d'action policière, le processus constitutionnel et la participation des femmes à la prise des décisions, ainsi que des voyages d'études sur les mécanismes de paix et de réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité.

110. En 2008, le Bureau poursuivra ses efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie ainsi que la sécurité régionale dans la corne de l'Afrique.

111. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'UNPOS est en contact quotidien avec le Département des affaires politiques, qui lui fournit des orientations concernant l'évolution de la situation, et l'aide à arrêter les mesures à prendre. En tant qu'organisation politique principale pour la Somalie, l'UNPOS a toujours coopéré étroitement avec les organismes et programmes des Nations Unies basés à Nairobi, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau du coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de leur fournir les orientations nécessaires, de mieux tirer parti de l'avantage comparatif et d'éviter les doubles emplois dans les nombreux services d'appui. De plus, pour veiller à la cohérence des interventions de l'ONU dans le conflit en Somalie, le Département des affaires politiques et l'UNPOS maintiendront leurs contacts étroits avec l'équipe de planification pour la Somalie du Département des opérations de maintien de la paix.

112. Au niveau régional, l'UNPOS a commencé à resserrer sa collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan, d'une part, et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, de l'autre, afin de faire face aux problèmes communs et aux dimensions régionales des divers conflits dans la corne de l'Afrique.

113. Le PNUD, qui axe désormais son action en Somalie non plus sur l'aide humanitaire mais sur l'aide au développement, a mené des activités dans les domaines suivants :

a) Réconciliation et paix : coordination de l'appui technique et financier au Congrès de réconciliation nationale et appui à la Commission indépendante de réconciliation nationale;

b) Sécurité et état de droit : renforcement de l'état de droit et de la sécurité par un appui à la police et au système judiciaire;

c) Gouvernance et administration publique : assistance à la redéfinition des fonctions imparties aux bureaux du Président et du Premier Ministre, ainsi qu'à d'autres structures de gouvernement, et appui au processus constitutionnel.

114. On trouvera ci-après l'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès concernant l'UNPOS.

---

**Objectif 1 : Renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie**

---

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Création d'un cadre d'ensemble afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des parties et des partenaires à l'application de la Charte fédérale de transition

a) i) Accroissement du nombre de parties somaliennes participant à un accord de cessation des hostilités ou à un arrangement global de paix ou de cessez-le-feu permanent conformément au Plan national de sécurité et de stabilisation

*Mesure des résultats*

2006 : 3

2007 : 8

2008 (objectif) : 12

ii) Augmentation du nombre de participants et de groupes, y compris les membres de la société civile et de la diaspora choisis suivant leur clan, participant à une commission de réconciliation nationale ouverte à toutes les parties

*Mesure des résultats*

2006 : aucun participant

2007 : 2 605 participants

2008 (objectif) : 500 participants supplémentaires

iii) Participation plus large aux Institutions fédérales de transition ouvertes à toutes les parties et largement représentatives

*Mesure des résultats*

2006 : aucun participant

2007 : 2 groupes, à savoir le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, récemment créée, qui rassemble les « parlementaires libres » et l'Union des tribunaux islamiques

2008 (objectif) : 2 groupes, à savoir le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, récemment créée, qui rassemble les « parlementaires libres » et l'Union des tribunaux islamiques

iv) Accroissement du nombre de rencontres entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'opposition

*Mesure des résultats*

2006 : aucune rencontre

2007 : 3 rencontres

2008 (objectif) : 6 rencontres

v) Augmentation des contributions financières des donateurs à la Commission indépendante de réconciliation nationale et aux institutions fédérales de transition, ainsi que durant la période postérieure au Congrès de réconciliation nationale

*Mesure des résultats*

2006 : 150 millions de dollars

2007 : 145 millions de dollars

2008 (objectif) : 250 millions de dollars

*Produits*

- Organisation de réunions hebdomadaires du Comité consultatif international pour fournir des conseils et un appui technique au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation sur des questions constitutionnelles, militaires et de police ainsi qu'aux discussions sur le cessez-le-feu
- Contacts et consultations hebdomadaires avec les parties au conflit à l'appui du processus politique
- Facilitation de six réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les donateurs à l'appui du déploiement de l'AMISOM, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix
- Organisation et facilitation de six rencontres portant sur le processus politique, réunissant des partis d'opposition et le Gouvernement fédéral de transition, ainsi que des groupes clefs de la société civile, notamment les milieux d'affaires
- Fourniture de conseils techniques spécialisés (d'ordre juridique, militaire, politique et de police) dans le cadre de la rédaction d'un accord politique et d'un accord de cessez-le-feu
- Offre de bons offices
- Six réunions bimensuelles de consultation avec des organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique), sur la situation en Somalie
- Dix-huit réunions de consultation sur l'architecture régionale de sécurité menées par le Représentant spécial du Secrétaire général ou le Représentant spécial adjoint avec les dirigeants des pays de la sous-région et de la région
- Consultations menées à intervalles réguliers avec la Ligue des États arabes, de l'IGAD et d'autres partenaires internationaux, dont le Groupe de contact international, la Commission européenne et l'Union européenne

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Renforcement de la capacité des Institutions fédérales de transition d'appliquer efficacement la Charte fédérale de transition

b) i) Accroissement des effectifs du personnel judiciaire qualifié

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 50

2008 (objectif) : 150

ii) Augmentation du nombre de combattants issus des forces d'anciens seigneurs de guerre, des milices de clans et de l'Union des tribunaux islamiques incorporés dans les forces de sécurité somaliennes intégrées

*Mesure des résultats*

2006 : aucune force de sécurité intégrée

2007 : 4 500 membres des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition

2008 (objectif) : 7 000 membres des forces de sécurité somaliennes intégrées

iii) Augmentation du nombre de hauts responsables du Gouvernement fédéral de transition disposant d'une formation en matière d'administration publique

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 25

2008 (objectif) : 70

iv) Adoption par le Gouvernement fédéral de transition d'une nouvelle constitution et d'un code électoral

*Mesure des résultats*

2006 : sans objet

2007 : préparatifs en vue de l'élaboration de la constitution

2008 (objectif) : adoption par le Gouvernement fédéral de transition d'une constitution et d'un code électoral

*Produits*

- Coprésidence de 12 réunions d'un comité revitalisé de suivi de la coordination comprenant le Gouvernement fédéral de transition remanié et des représentants de la communauté internationale ou d'un nouveau mécanisme convenu pour suivre l'application de la Charte fédérale de transition
- Formation de 70 hauts responsables du Gouvernement fédéral de transition dans les domaines de l'administration et de la gestion
- Assistance à la rédaction de la constitution et du code électoral
- Fourniture au Gouvernement fédéral de transition de conseils sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de l'élaboration de la constitution, du code électoral et du code de la famille
- Fourniture au Gouvernement fédéral de transition de conseils relatifs à l'élaboration de politiques et de programmes dans des domaines tels que l'emploi des jeunes, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la mise en place d'activités créatrices de revenus pour les femmes et la réconciliation nationale
- Organisation de 12 ateliers, réunissant environ 350 participants, en particulier les membres des commissions du Parlement fédéral de transition sur la constitution, la sécurité et la gouvernance, ainsi que des représentants de la société civile et d'autres parties au processus de paix, et portant sur les thèmes suivants : le processus constitutionnel, la problématique des droits de l'homme, le rôle de la société civile dans la prise des décisions, le désarmement, la démobilisation, et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale
- Bons offices, mesures de confiance et services consultatifs destinés aux Institutions fédérales de transition et autres parties, y compris le Puntland et le Somaliland

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

c) Progrès vers le renforcement de l'architecture régionale de sécurité en consultation avec l'IGAD, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est

c) i) Accroissement du nombre de réunions tenues avec le secrétariat de l'IGAD et d'autres organes régionaux sur l'architecture de sécurité existante

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 6

2008 (objectif) : 20

ii) Élaboration d'un projet d'architecture régionale de sécurité

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : mise en place du comité de rédaction

2008 (objectif) : mise au point du projet d'architecture régionale de sécurité

iii) Accroissement du nombre de pays ayant adopté un plan d'action stratégique renforcée pour la paix et la sécurité régionales

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 0

2008 (objectif) : 6

iv) Accroissement du nombre d'initiatives de paix régionales entreprises par des États membres de l'IGAD

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 1 (réunion régionale consacrée à l'évaluation de l'initiative de paix de l'IGAD pour la Somalie)

2008 (objectif) : 2

v) Accroissement du nombre d'organismes de formation (universités, centres de formation et de recherche) de la région dont le cursus intègre des modules sur la paix et la sécurité

*Mesure des résultats*

2006 : 0

2007 : 0

2008 (objectif) : 2 (University of Kenya et Centre for Strategic Studies en Éthiopie)

---

### *Produits*

- Vingt consultations sur la sécurité régionale avec les organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est)
- Vingt consultations avec les pays de la région (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Soudan)
- Appui technique (portant sur des connaissances militaires, politiques et économiques spécialisées) à l'élaboration par un groupe d'experts des pays de l'IGAD d'un projet d'architecture régionale de sécurité renforcée
- Réunions mensuelles avec l'IGAD au sujet des problèmes de sécurité dans la corne de l'Afrique
- Préparation de trois documents de réflexion portant sur l'intégration régionale, les arrangements de sécurité régionaux et des stratégies permettant de faire face aux problèmes régionaux transfrontières
- Organisation et facilitation de deux initiatives de paix régionales, lancées soit par des gouvernements, soit par la société civile

- Rédaction de modules de formation destinés à des universités et des centres de recherche
- Détachement d'experts dans des pays de la région pour la formation de responsables gouvernementaux
- Formation d'au moins 48 hauts responsables des gouvernements de la région sur des questions relatives à la paix et la sécurité
- Contribution à l'élaboration de l'architecture régionale de paix et de sécurité, notamment pour ce qui est des problèmes transfrontières ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme régional de prévention et de règlement des conflits

### Facteurs externes

115. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs à condition que : a) les Institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par une opposition interne ou externe; b) les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; c) la communauté internationale s'emploie de nouveau et de manière concertée à appuyer le processus de paix en Somalie; d) les pays de la région s'engagent à coexister dans un esprit de paix et de bon voisinage.

### Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2008					Analyse de la variation 2007-2008	
	Montant définitif des crédits 2006-2007	Montant total des dépenses prévues	Dépenses non renouvelables	Montant initial des crédits ouverts	Dépenses supplémentaires prévues	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5 = (2) - (4))	(6)	(7) = (2) - (6)
Personnel civil	5 393,5	7 105,3	–	3 998,2	3 107,1	4 177,5	2 927,8
Dépenses opérationnelles	3 740,5	9 128,5	2 695,4	3 843,4	5 285,1	2 582,4	6 546,1
<b>Total</b>	<b>9 134,0</b>	<b>16 233,8</b>	<b>2 695,4</b>	<b>7 841,6</b>	<b>8 392,2</b>	<b>6 759,9</b>	<b>9 473,9</b>

116. Il est rappelé que, dans le cadre du budget des missions politiques spéciales approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, des crédits d'un montant de 7 841 600 dollars ont été alloués au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie. Le total net du budget révisé du Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 16 233 800 dollars (montant brut : 17 155 500 dollars), et permettrait de financer les dépenses ci-après : traitements, dépenses communes de personnel et indemnités de subsistance (missions) correspondant à 72 postes pendant six mois à Nairobi et six mois en Somalie (7 105 300 dollars); consultants (95 000 dollars); frais de voyage du Représentant spécial du Secrétaire général et de personnel du Bureau à l'occasion de leurs déplacements dans la région, en Europe et au Siège de l'Organisation pour participer à des réunions et consultations, ainsi que ceux du personnel du Département des affaires politiques et du Département de l'appui aux missions se rendant dans la région pour fournir un appui de fond et administratif (874 100 dollars); frais de voyage de personnel à Brindisi (Italie) à des fins de formation (72 800 dollars); frais de voyage des participants se rendant à des conférences et des séminaires et ateliers

de renforcement des capacités à Nairobi et en Somalie (conférence sur le renforcement de la confiance dans la Somalie d'après-conflit; réunions sur le processus de réconciliation, l'architecture de sécurité régionale, la réforme du secteur de la sécurité et programmes de désarmement, démobilisation et réintégration; ateliers sur les élections, la gestion des collectivités locales, les normes d'action policière, les droits de l'homme et la sensibilisation à l'égalité des sexes) (426 400 dollars); installation et infrastructure (1 046 300 dollars); achat et entretien de véhicules (679 800 dollars); transports aériens (1 953 200 dollars); transmissions (2 835 000 dollars); informatique (925 500 dollars); services médicaux (53 100 dollars); services, fournitures et matériel divers (167 300 dollars).

### Effectifs nécessaires

c	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Services généraux		Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
										Service de sécurité	Services généraux					
Effectifs approuvés pour 2007	1	-	-	1	3	5	4	-	14	6	4	24	7	8	-	39
Effectifs supplémentaires proposés pour 2008	-	-	1	-	4	4	5	-	14	6	-	20	5	8	-	33
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>72</b>

117. Les activités de l'UNPOS ont jusqu'à présent été complétées par des activités menées par le PNUD en matière constitutionnelle, électorale et d'éducation à la paix avec l'aide de consultants internationaux, tandis qu'un appui juridique était fourni par l'Office des Nations Unies à Nairobi. Avec l'octroi du rang de Secrétaire général adjoint au chef de l'UNPOS et avec le rôle de direction accru qui lui a été confié, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'une démarche intégrée des Nations Unies pour la Somalie, le Bureau devrait se charger de toutes les activités requises à cet égard.

118. Il est par conséquent prévu de remanier légèrement la structure administrative, de telle sorte que les services organiques et administratifs fassent rapport par l'intermédiaire du Bureau du Représentant spécial adjoint au Chef de la mission, qui supervise directement le Groupe des questions de sécurité ainsi que les groupes des affaires juridiques et de l'information. Les effectifs nécessaires indiqués pour l'UNPOS pour 2008 comprennent les 24 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et les 15 postes d'agent recruté sur le plan national approuvés par l'Assemblée générale en décembre 2007, ainsi que 20 nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 13 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

## 1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

*Postes existants (7) : 1 poste de Secrétaire général adjoint, 2 postes P-5, 1 poste P-4, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)*

*Personnel recruté sur le plan international : création de quatre nouveaux postes (1 poste P-5, 1 poste P-3, 2 postes d'agent du Service mobile)*

### *Juriste (P-5)*

119. Le juriste (P-5) donnerait des avis juridique au Représentant spécial du Secrétaire général sur tous les aspects du mandat de l'UNPOS ainsi que sur les questions de droit constitutionnel et autres questions de droit interne ayant un impact sur le processus politique. Il seconderait le Représentant spécial en ce qui concerne les questions juridiques et le conseillerait sur les questions administratives, contractuelles et de personnel liées aux activités opérationnelles de l'UNPOS. En outre, le juriste élaborerait, ou contribuerait à élaborer, les accords politiques et les divers documents juridiques importants, et proposerait d'éventuelles solutions pour ce qui est des aspects juridiques de l'application de la Charte fédérale de transition, notamment la mise en place du système judiciaire et la rédaction des codes constitutionnel et électoral. Il donnerait des conseils aux parties lors de l'examen des questions relatives au cessez-le-feu, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, à la police, à l'état de droit et aux droits de l'homme. En ce qui concerne l'appareil régional de sécurité, le juriste ferait des suggestions et présenterait des documents de réflexion sur la paix et la sécurité régionales, organiserait des travaux de recherche et formulerait des avis juridiques.

### *Assistant juridique et administratif (Service mobile)*

120. Placé directement sous l'autorité du juriste, l'assistant juridique et administratif s'acquitterait essentiellement des tâches suivantes : gérer le calendrier des réunions et des rendez-vous du juriste; constituer des aide-mémoire; traiter les demandes de renseignements; assurer le suivi des questions sur lesquelles le juriste doit se prononcer. Par ailleurs, le titulaire du poste rédigerait des réponses dans le cadre d'un suivi rigoureux, rechercherait et regrouperait des documents de base, des dossiers d'information et des actes de procédure en prévision des voyages en mission et des réunions du juriste, contribuerait à l'élaboration de télégrammes, et tiendrait les fichiers à jour.

### *Fonctionnaire de l'information (P-3)*

121. Le Groupe de l'information assiste le Représentant spécial du Secrétaire général pour tout ce qui a trait aux médias, en informant ceux-ci et le reste de l'Organisation des nombreuses activités du Représentant spécial et en tenant ce dernier au courant de la couverture de la situation donnée par les médias. Le Groupe de l'information tient également à jour le site Web de l'UNPOS, par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi, établit des communiqués de presse, répond aux questions de la communauté internationale, et assure dans toute la mesure possible la promotion des activités de l'UNPOS. Le Groupe compte actuellement un fonctionnaire P-4 de l'information aidé d'un assistant d'information relevant de la catégorie du Service mobile. Le titulaire du nouveau poste devrait redoubler d'efforts pour rapprocher l'UNPOS du public et en mettre le site Web régulièrement

à jour, de façon à attirer bien davantage l'attention des médias et à faire mieux connaître l'UNPOS.

122. Le fonctionnaire de l'information (P-3) développerait et mettrait à jour le site Web de l'UNPOS, diffuserait les communiqués de presse auprès des réseaux médiatiques, et organiserait des conférences de presse, en liaison avec ces réseaux, à l'intention de la presse kényane et des journalistes somaliens en poste au Kenya ou en Somalie. En outre, il faciliterait la collecte des informations, entretiendrait des contacts avec les journalistes somaliens pour évaluer leurs besoins et l'éventuel soutien que l'UNPOS pourrait leur apporter, passerait au crible les médias locaux, régionaux et internationaux aux fins de la revue de presse quotidienne, suivrait de près la diffusion d'articles ou de reportages sur les activités de l'UNPOS, veillerait à ce que l'ensemble des informations soit régulièrement mis à jour, filmerait et photographierait les activités de l'UNPOS et les projets connexes menés en Somalie qui méritent d'être connus afin d'enrichir le site Web, assurerait la promotion des activités de l'UNPOS aux niveaux régional et national, fournirait des renseignements, désignerait des points de contact et organiserait des réunions d'information générale en réponse aux demandes concernant les activités de l'UNPOS, et participerait à l'élaboration de documents d'information (par exemple des fiches descriptives et des brochures).

*Agent de protection rapprochée (Service mobile)*

123. Le Représentant spécial du Secrétaire général est actuellement protégé 9 à 10 heures par jour environ par des agents de protection rapprochée de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Si l'UNPOS déménage en Somalie, l'Office n'assurera plus ces services. Pour garantir en continu la sécurité du Représentant spécial en Somalie, il conviendrait d'affecter un agent à sa protection rapprochée.

## **2. Services organiques**

### **a) Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général**

*Postes existants (2) : 1 poste D-1, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)*

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement à D-2 d'un poste D-1*

124. Étant donné que le nouveau rôle de direction attribué au Représentant spécial du Secrétaire général recueille l'appui de tous les membres de la communauté internationale présents en Somalie, l'UNPOS doit se montrer plus entreprenant et opérationnel et s'acquitter d'un large éventail d'activités en matière de bons offices, de médiation, de conseil et d'élaboration de documents. Pour pouvoir répondre aux attentes que suscite son mandat, le Représentant spécial doit être épaulé par des fonctionnaires de rang supérieur capables de prendre des décisions en son nom, de traiter des questions délicates et de coordonner les activités du Bureau. Aussi le Représentant spécial adjoint (D-2) serait-il chargé de coordonner les efforts de médiation entre les parties prenantes, notamment d'user de ses bons offices au nom du Représentant spécial, de donner au Gouvernement fédéral de transition des conseils avisés sur les grands problèmes, de prodiguer des avis au Représentant spécial sur les questions liées à l'exécution du mandat élargi du Bureau, de superviser l'administration de celui-ci, de coordonner les activités des services organiques du Bureau, pour en assurer la cohérence, et de collaborer étroitement

avec les autorités supérieures nationales et régionales, ainsi qu'avec la communauté diplomatique. Le Représentant spécial adjoint aiderait aussi le Représentant spécial à mettre en œuvre le plan d'action pour la Somalie, et encadrerait les fonctionnaires supérieurs, en particulier pour ce qui est des accords politiques et de cessez-le-feu, de la constitution et du code électoral. En outre, il s'emploierait à coordonner les activités du Bureau avec celles de l'équipe de pays des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en œuvre, en ce qui concerne la Somalie, une stratégie intégrée commune aux organismes des Nations Unies.

**b) Bureau des affaires politiques**

*Postes existants (9) : 1 poste P-5, 1 poste P-4, 1 poste P-3, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : création de cinq nouveaux postes (1 poste D-1, 1 poste P-4, 2 postes P-3, 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de deux nouveaux postes d'administrateur*

125. L'UNPOS redoublera d'efforts pour réconcilier le peuple somalien, consolider les Institutions fédérales de transition et mettre au point une stratégie régionale de prévention et de règlement des conflits dans la corne de l'Afrique. Jusqu'en 2007, la plupart des activités liées à l'application de la Charte fédérale de transition étaient exécutées par d'autres organismes des Nations Unies. Compte tenu du développement de l'UNPOS et de son rôle moteur dans le processus de paix, le Bureau aidera directement les Institutions fédérales de transition à s'acquitter des tâches essentielles recensées pour le reste de la période de transition, à savoir rédiger une constitution, organiser des élections, mettre en œuvre l'accord signé entre le Gouvernement fédéral de transition et l'opposition dans le but de faire avancer le processus de réconciliation, et fournir une assistance technique aux institutions qui contribuent à la paix et à la sécurité régionales, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'exécution et la coordination de ces activités sur le plan technique exigent que le poste de chef du Bureau des affaires politiques soit créé à la classe D-1. En concertation avec le Représentant spécial et son adjoint, le titulaire superviserait l'exécution du volet politique du mandat de l'UNPOS ainsi que le travail des spécialistes des questions politiques et les activités des cinq bureaux locaux déjà implantés à Mogadiscio, Baidoa, Garoowe, Hargeisa et Kismayo. Le chef du Bureau des affaires politiques jouerait le rôle de conseiller pour les questions politiques auprès de l'ensemble des organismes des Nations Unies, entretiendrait des contacts avec l'IGAD pour mettre au point les stratégies et le plan d'action devant aboutir à la mise en place d'un appareil régional de sécurité, devrait veiller à l'exécution de toute une série d'activités, dont la formation d'environ 70 fonctionnaires supérieurs du Gouvernement fédéral de transition, appuierait l'élaboration de la constitution et du code électoral, et formulerait des avis à l'intention du Gouvernement fédéral de transition sur l'établissement de politiques et de programmes. Ne pouvant seul faire face à l'ampleur, à la diversité, à la complexité et à la nature décentralisée des activités susmentionnées, le chef du Bureau des affaires politiques serait épaulé par le personnel déjà en poste, par les titulaires des cinq postes de spécialiste des questions politiques qu'il est proposé de créer (1 poste P-4, 2 postes P-3 et 2 postes

d'administrateur recruté sur le plan national) et par un assistant administratif relevant de la catégorie du Service mobile.

**c) Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

*Postes existants (1) : 1 poste P-4*

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un nouveau poste P-3*

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un nouveau poste d'administrateur*

126. Les titulaires des deux nouveaux postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 poste P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) seconderaient le spécialiste actuel (P-4) en analysant les besoins en matière de désarmement, démobilisation et réintégration et en assurant la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités menées dans ce domaine par les institutions et les autorités nationales et locales, en contribuant à la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNPOS grâce au repérage des nouveaux problèmes de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi qu'à l'étude de leurs incidences, et en établissant des rapports d'évaluation de l'impact des activités susmentionnées sur la situation politique, économique et sociale et sur l'exécution du mandat de l'UNPOS. En outre, les spécialistes diagnostiqueraient les problèmes réels et éventuels de désarmement, démobilisation et réintégration, évalueraient le secteur de la sécurité afin de définir les besoins et les priorités en matière de réforme, formuleraient des directives visant à garantir la bonne gestion des activités menées dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que de la sécurité, proposeraient et mettraient au point des sessions de formation externe, qu'ils conduiraient ou dont ils favoriseraient la tenue, à l'intention de leurs homologues nationaux, et entretiendraient des contacts avec les représentants du gouvernement local et leurs homologues internationaux.

**d) Groupe des droits de l'homme**

*Postes existants (2) : 1 poste P-4, 1 poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un nouveau poste P-5*

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un nouveau poste d'agent local*

127. Un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5) est nécessaire pour diriger le Groupe des droits de l'homme et communiquer avec les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, les représentants du Gouvernement fédéral de transition et les membres de la communauté diplomatique ayant un pouvoir de décision. Le spécialiste s'occuperait principalement des campagnes de sensibilisation au respect des droits de l'homme et au renforcement des capacités correspondantes, menées auprès des interlocuteurs somaliens. Il est prévu de lui confier la responsabilité des activités de promotion et de conseil portant sur la prise en compte des droits de l'homme dans les éventuels accords de paix à venir et lors de la possible préparation d'une mission intégrée.

128. Un agent local qui assurerait les fonctions d'assistant aux droits de l'homme est également nécessaire pour aider le spécialiste hors classe des droits de l'homme

dans sa tâche et apporter un soutien général à la composante renforcée droits de l'homme de l'UNPOS.

129. Par ailleurs, l'UNPOS propose de créer trois nouveaux groupes comptant chacun deux postes : le Groupe des affaires humanitaires et des questions de développement (1 poste P-5, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national); le Groupe des affaires civiles et électorales (1 poste P-4, 1 poste P-3); le Groupe de l'égalité des sexes (1 poste P-4, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national).

**e) Groupe des affaires humanitaires et des questions de développement**

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-5*

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur*

130. Les situations humanitaire et politique sont devenues si liées qu'il est impossible de se prononcer sur ce qui doit être fait sans recourir à une solide analyse politique. Les faits observés sur le terrain donnent à penser que certaines parties exploitent la situation humanitaire pour bâtir leur programme politique, tandis que d'autres agissent sur le plan politique d'après ladite situation. Il est demandé de plus en plus souvent à l'UNPOS d'exercer ses bons offices auprès de la communauté humanitaire et du Gouvernement fédéral de transition. C'est pourquoi le Bureau a besoin d'un spécialiste hors classe des affaires humanitaires et des questions de développement (P-5) qui jouerait le rôle de médiateur entre la communauté humanitaire et les autorités locales, en plus du rôle consistant à élaborer, en concertation avec cette communauté, des stratégies permettant à l'ONU de répondre aux besoins de la population. Le soutien apporté par l'UNPOS aux activités humanitaires en la personne du spécialiste permettra de faire en sorte que la crise traversée par la Somalie ne tombe pas dans l'oubli, d'une part, et de consolider le processus de paix en cours et jeter les bases d'un relèvement et d'un développement accélérés, d'autre part. De plus, le titulaire du poste donnerait son avis sur le rôle que pourrait jouer le Représentant spécial dans le renforcement de la liberté de passage des organismes humanitaires et la protection de ceux-ci en Somalie. Par ailleurs, il s'intéresserait à la façon dont l'évolution de la situation politique en Somalie influe sur la situation humanitaire dans le pays et la région. Aussi analyserait-il la situation humanitaire et son évolution et conseillerait-il le Bureau pour tout ce qui relève de l'action humanitaire. Pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la Somalie, le spécialiste participerait aux campagnes de sensibilisation lancées par les partenaires humanitaires.

131. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des affaires humanitaires et des questions de développement recruté sur le plan national en qualité d'administrateur, dont le titulaire, en poste en Somalie, aiderait le spécialiste hors classe en surveillant la situation humanitaire dans le pays et en concourant à l'exécution des projets.

**f) Groupe des affaires civiles et électorales**

*Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes (1 poste P-4, 1 poste P-3)*

132. Le spécialiste des affaires civiles et électorales (P-4) aiderait le Gouvernement fédéral de transition pour toutes les questions électorales, notamment en conseillant et formant le personnel de la Commission électorale et les scrutateurs. Il superviserait les activités liées à l'organisation des élections (recensement, impression des documents électoraux...), renforcerait les capacités des organisations de la société civile concernées par les élections pour leur permettre de surveiller le processus électoral, assurerait la liaison avec les hauts fonctionnaires, les personnalités politiques et les dirigeants de la société civile, ainsi que l'ensemble des organismes des Nations Unies jouant un rôle en Somalie dans le cadre du processus électoral, et veillerait à ce que les activités prévues à ce titre, en particulier l'élaboration du code électoral, soient exécutées en temps voulu et de manière coordonnée. Le spécialiste organiserait des réunions, des séminaires et d'autres rencontres autour des élections, s'occuperait des préparatifs techniques et de la tenue de ces rencontres, et participerait à des réunions internes et extérieures à l'UNPOS.

133. Le spécialiste des affaires civiles et électorales (P-3) serait chargé d'aider la Commission électorale pendant le recensement, de renforcer les capacités des organisations de la société civile, d'assurer la liaison avec les dirigeants de la société civile et l'ensemble des organismes des Nations Unies jouant un rôle en Somalie dans le cadre du processus électoral, d'organiser des réunions et des séminaires sur les questions électorales, de s'occuper des préparatifs techniques et de la tenue de ces manifestations, et de participer à des réunions au sein de l'UNPOS.

**g) Groupe de l'égalité des sexes**

*Conseillers pour l'égalité des sexes (1 poste P-4, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)*

134. Le rôle du conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) serait de veiller à ce que les questions d'égalité des sexes soient systématiquement prises en compte dans les activités de l'UNPOS, de même que dans la Constitution, le code électoral et le droit de la famille. En outre, pour faire en sorte que les femmes soient effectivement représentées au sein des Institutions fédérales de transition, l'UNPOS aiderait le Gouvernement fédéral de transition à élaborer une stratégie d'intégration de la situation des femmes et à établir des projets de loi, et il structurerait les associations féminines et en formerait les membres pour leur permettre de jouer un rôle moteur dans l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, le conseiller pour l'égalité des sexes traduirait les recommandations faites par la Conférence de réconciliation nationale ainsi que les dispositions de la Charte fédérale de transition en un plan d'action pour la fixation d'engagements futurs à l'égard des femmes et l'instauration de conditions favorables à ces dernières, examinerait les instruments juridiques qui protègent les droits des femmes, comme la Charte fédérale de transition, et aiderait à organiser un séminaire de planification stratégique sur les questions d'égalité des sexes.

135. Le conseiller pour l'égalité des sexes recruté sur le plan national en tant qu'administrateur exercerait ses fonctions en Somalie et seconderait dans sa tâche le conseiller P-4 pour l'égalité des sexes, collaborerait avec les associations féminines du pays pour renforcer leurs capacités en matière de prise de décisions, et

contribuerait à l'exécution des projets concernant la prise en compte systématique de l'égalité des sexes.

### 3. Administration

*Postes existants (14) : 2 postes P-3, 3 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), 8 postes d'agent local*

*Personnel recruté sur le plan international : création de 5 postes (1 poste P-5, 1 poste P-4, 3 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 6 postes d'agent local*

136. Dans le cadre de l'accroissement des effectifs des services organiques de l'UNPOS et de l'élargissement de son mandat, il est proposé de renforcer l'administration du Bureau et de créer un Groupe des finances propre à celui-ci selon les modalités exposées ci-après.

*Fonctionnaire d'administration hors classe (P-5)*

137. Le fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) serait chargé, dans les limites des pouvoirs qui lui seraient délégués, de contribuer à l'exécution du mandat de l'UNPOS en fournissant l'appui nécessaire dans les domaines de la gestion, de la logistique et de l'administration. Il s'acquitterait des tâches suivantes : ordonnancer les paiements du Bureau; jouer le rôle de conseiller principal du Représentant spécial pour ce qui touche à l'assistance administrative et technique; planifier, organiser, mettre en œuvre, gérer et superviser les activités des services d'appui logistique et administratif; assurer la bonne gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Bureau; assurer la liaison, négocier et se concerter avec les autorités du pays en ce qui concerne les questions administratives et logistiques; veiller à la coopération, ainsi qu'à l'intégration des moyens administratifs et logistiques; assurer l'élaboration, la préparation, la coordination et le suivi des plans de travail, stratégies et programmes globaux régissant les activités d'appui administratif et logistiques du Bureau; faire en sorte que celui-ci dispose des ressources humaines et financières requises; établir un ensemble solide de règles, procédures, pratiques, normes et outils qui soient conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU afin d'assurer une gestion et un contrôle adéquats du budget, de la comptabilité et des ressources financières et humaines.

*Technicien des transmissions (agent du Service mobile)*

138. Placé directement sous l'autorité de l'actuel fonctionnaire de l'informatique et des transmissions (agent du Service mobile), le technicien des transmissions (agent du Service mobile), qui serait affecté à Nairobi mais qui se rendrait fréquemment en Somalie pour y apporter un appui technique aux cinq bureaux régionaux, serait chargé des tâches ci-après : installer des radios mobiles, des stations de base et des répéteurs VHF, UHF et HF, des liaisons hertziennes numériques, des liaisons téléphoniques rurales, des systèmes de multiplex, ainsi que des antennes et autre matériel auxiliaire; programmer les radios du Bureau; effectuer des opérations de maintenance préventive et des réparations sur divers types de matériel; assurer la connectabilité et l'interfaçage des autocommutateurs privés associés aux systèmes d'interconnexion téléphonique; installer et entretenir des systèmes d'alimentation

électrique; assurer l'entretien du matériel; gérer les stocks, notamment ceux de pièces détachées; former les utilisateurs et se concerter avec les organismes des Nations Unies et les autorités locales sur les questions liées aux fréquences radio et au partage des canaux de transmission.

*Agent de sécurité (agent du Service mobile)*

139. Un agent de sécurité du Service mobile en poste à Mogadiscio serait responsable de toutes les questions de sécurité concernant le bureau local, ce qui exigerait de sa part : de rendre quotidiennement compte des incidents touchant à la sécurité; d'arrêter un plan de sécurité; de s'enquérir régulièrement des conditions de sécurité et de les évaluer pour garantir la sécurité du personnel d'exécution; d'informer les fonctionnaires des questions concernant leur sécurité; d'évaluer régulièrement les conditions de sécurité des locaux à usage de bureaux, des zones résidentielles et des logements; d'aider à recenser et enregistrer les biens du Bureau, et à déterminer le nombre de fonctionnaires à protéger; d'assurer la liaison avec les autorités locales et de participer, en qualité de membre, à une équipe interdisciplinaire chargée des situations exceptionnelles, telles qu'évacuations, urgences médicales ou combats mettant en danger la sécurité des fonctionnaires.

*Assistants administratifs (2 agents locaux)*

140. Un assistant administratif en poste à Mogadiscio serait chargé d'apporter son concours aux services organiques en organisant les réunions, en rédigeant la correspondance officielle, en participant à l'établissement des rapports, en effectuant des travaux de recherche, et en aidant les administrateurs recrutés sur le plan national à exécuter les projets et à organiser les séminaires.

141. Un deuxième assistant administratif, lui aussi en poste à Mogadiscio, fournirait des services d'appui général au Bureau, contribuerait à l'organisation des voyages et des déplacements des visiteurs et des fonctionnaires, mettrait au point le volet administratif des voyages autorisés et en assurerait le suivi, rédigerait et traiterait la correspondance et les autres communications portant sur les questions administratives, ferait régulièrement le bilan des questions de protocole avec le gouvernement du pays hôte et tiendrait à jour les dossiers regroupant les règles, règlements, instructions administratives et autres documents connexes.

*Chauffeurs (4 agents locaux)*

142. Pour assurer un degré suffisant de mobilité et de sécurité, quatre chauffeurs supplémentaires sont nécessaires.

*Groupe des finances*

143. Le manque d'autonomie financière demeure un obstacle pour l'UNPOS, dont le PNUD gère les fonds et qui subit d'importants retards dans la gestion et l'administration de ses ressources financières. En conséquence, il est proposé de doter le Bureau de son propre groupe des finances et de renforcer les capacités existantes pour faire en sorte que l'UNPOS soit autonome et indépendant du PNUD et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, condition indispensable pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat élargi. Les nouveaux postes décrits ci-après, nécessaires à cet égard, seraient ajoutés aux deux postes de fonctionnaire des finances (1 poste P-3, 1 poste d'agent du Service mobile) déjà inscrits à la rubrique Administration.

*Chef du Groupe des finances (P-4)*

144. Le rôle du chef du Groupe des finances (P-4) consisterait à assurer la supervision et la direction générales des activités du Groupe, à orienter les fonctionnaires des finances comme il se doit dans l'exécution de leurs tâches, et à veiller au respect des procédures établies. Le chef du Groupe s'assurerait par ailleurs qu'un mécanisme efficace de contrôle interne est en place, ce qui permettrait d'être raisonnablement sûr de la fiabilité des rapports financiers, de l'efficacité et de l'efficience des opérations financières et du respect des règlements financiers, règles de gestion financière et instructions administratives en vigueur. Une fois installées les applications SunSystems, Progen Payroll et Chase Insight, le chef du Groupe se chargerait de clôturer les comptes en fin de mois et d'exercice, d'établir les rapports et de procéder aux rapprochements bancaires, assurerait les fonctions d'agent ordonnateur, et veillerait à ce que l'administration dispose à tout moment des fonds dont elle a besoin pour s'acquitter de ses obligations.

*Caissier (agent du Service mobile)*

145. Grâce à l'installation des applications financières SunSystems et Progen Payroll, le Groupe des finances s'occupera des tâches actuellement exécutées par le PNUD pour le compte de l'UNPOS, notamment de tout ce qui a trait aux recettes et aux dépenses, au dépôt des fonds liquides, à l'impression des chèques et à la transmission des ordres de paiement internes et externes aux banques et aux bureaux régionaux. Le recrutement d'un caissier permettrait à l'UNPOS de se charger de toutes ces tâches, et donc de s'acquitter de ses obligations en temps voulu. Sous la direction du fonctionnaire des finances, le caissier contribuerait au paiement, par chèque ou transfert électronique de fonds, des fournisseurs et des fonctionnaires, émettrait pour chaque rentrée de fonds des avis d'encaissement qu'il enregistrerait, serait chargé de garder en sécurité les espèces (y compris le fonds de caisse) et les chèquiers de l'UNPOS, tiendrait un livre de petite caisse accompagné des justificatifs appropriés aux fins de la reconstitution du fonds de caisse, et veillerait à ce que les avis de décaissement et autres documents financiers soient remplis correctement.

*Assistants financiers (2 agents locaux)*

146. Il est proposé de modifier les fonctions associées à deux postes d'agent local existants (assistant administratif et assistant de bureau), de sorte que leurs titulaires exercent les fonctions d'assistants financiers. Ces fonctions seraient les suivantes : gérer les dépenses mensuelles de petite caisse; préparer les états de rapprochement aux fins des opérations de remboursement; verser les indemnités de subsistance (missions); établir les bons de commande locale; vérifier la concordance des factures avec les bons de commande; régler les factures établies par les fournisseurs de biens et les prestataires de services; mettre au point les contrats et autres accords; établir le profil des différents fournisseurs; verser les chèques aux fonctionnaires; préparer les états mensuels des dépenses engagées au siège de l'UNPOS, assortis des justificatifs nécessaires; surveiller la consommation d'essence; classer et tenir à jour les documents concernant les transactions financières effectuées par les fonctionnaires; traiter les questions financières relatives aux projets financés par des fonds d'affectation spéciale.

### **III. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre**

147. L'Assemblée générale est priée :

a) **D'approuver l'ouverture de crédits additionnels d'un montant net de 51 850 900 dollars (montant brut : 56 652 000 dollars) au titre des missions politiques spéciales;**

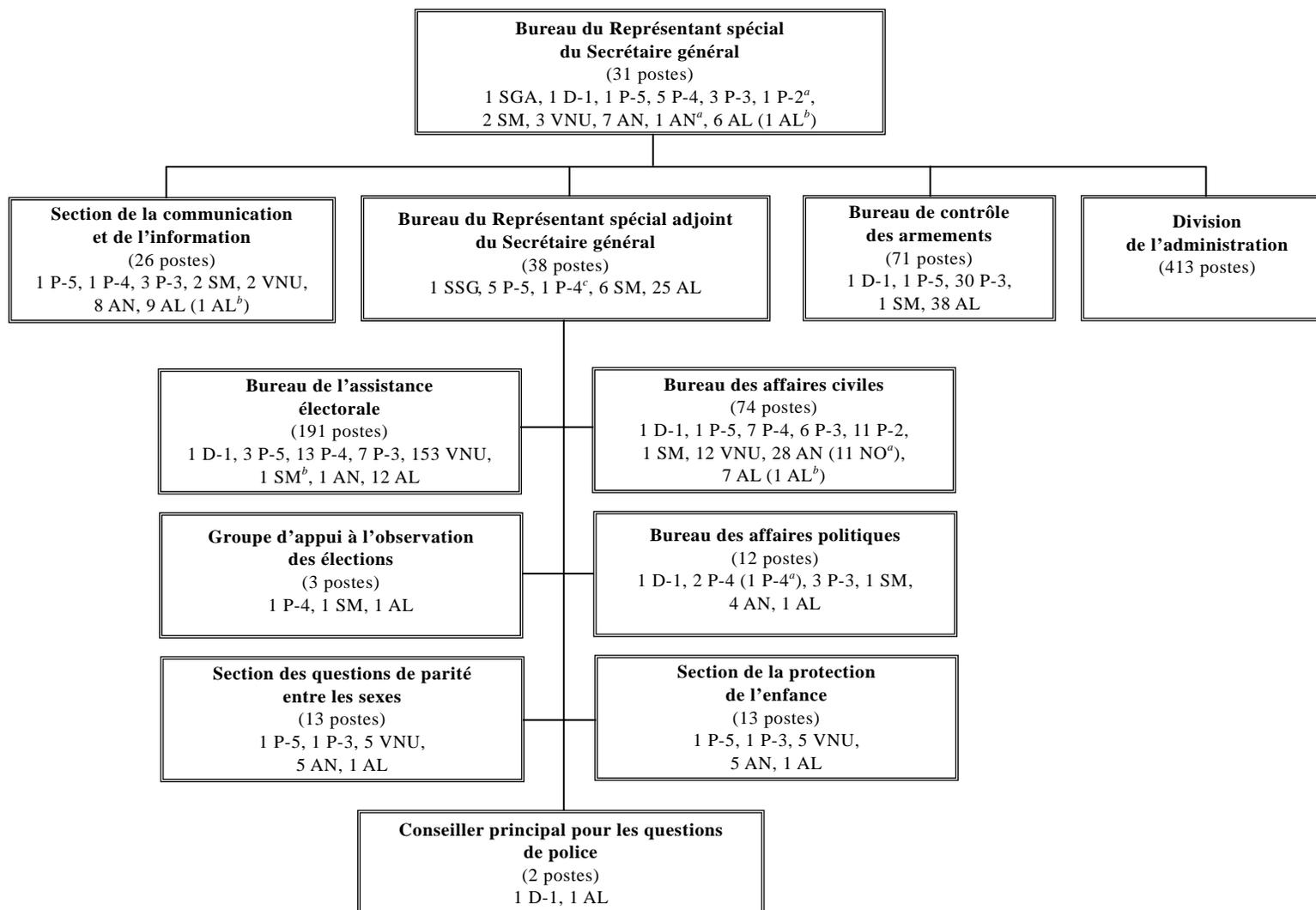
b) **De prendre note de la somme de 17 322 800 dollars correspondant au reliquat du montant total inscrit au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009;**

c) **D'ouvrir, comme prévu par sa résolution 41/213, des crédits additionnels d'un montant de 34 528 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 4 801 100 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), et d'inscrire en contrepartie un montant égal à la somme de ces crédits au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.**

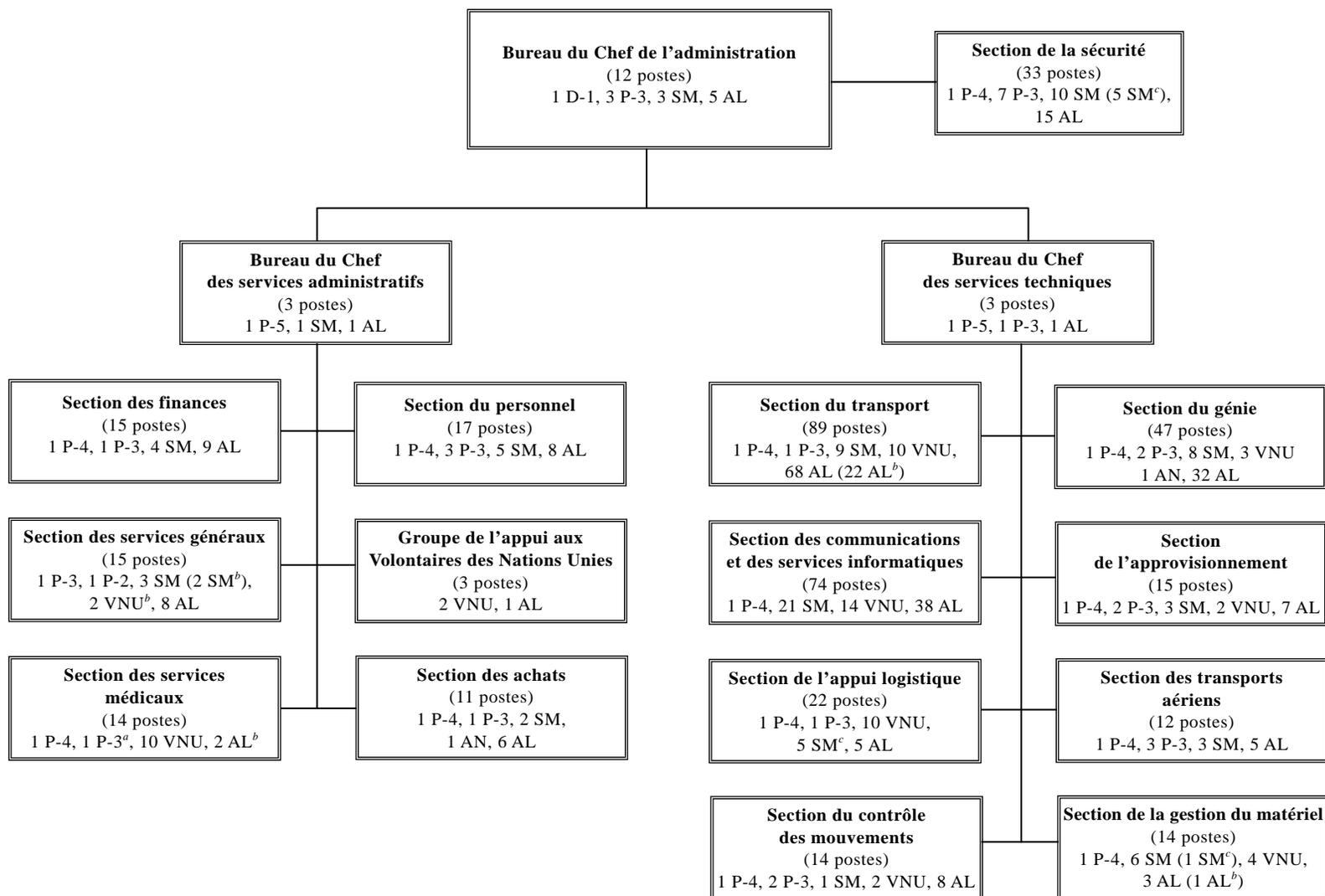
## Annexe I

## Organigramme de la Mission des Nations Unies au Népal pour 2008

## A. Services organiques



## B. Services administratifs



*Abréviations* : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaires des Nations Unies; AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local.

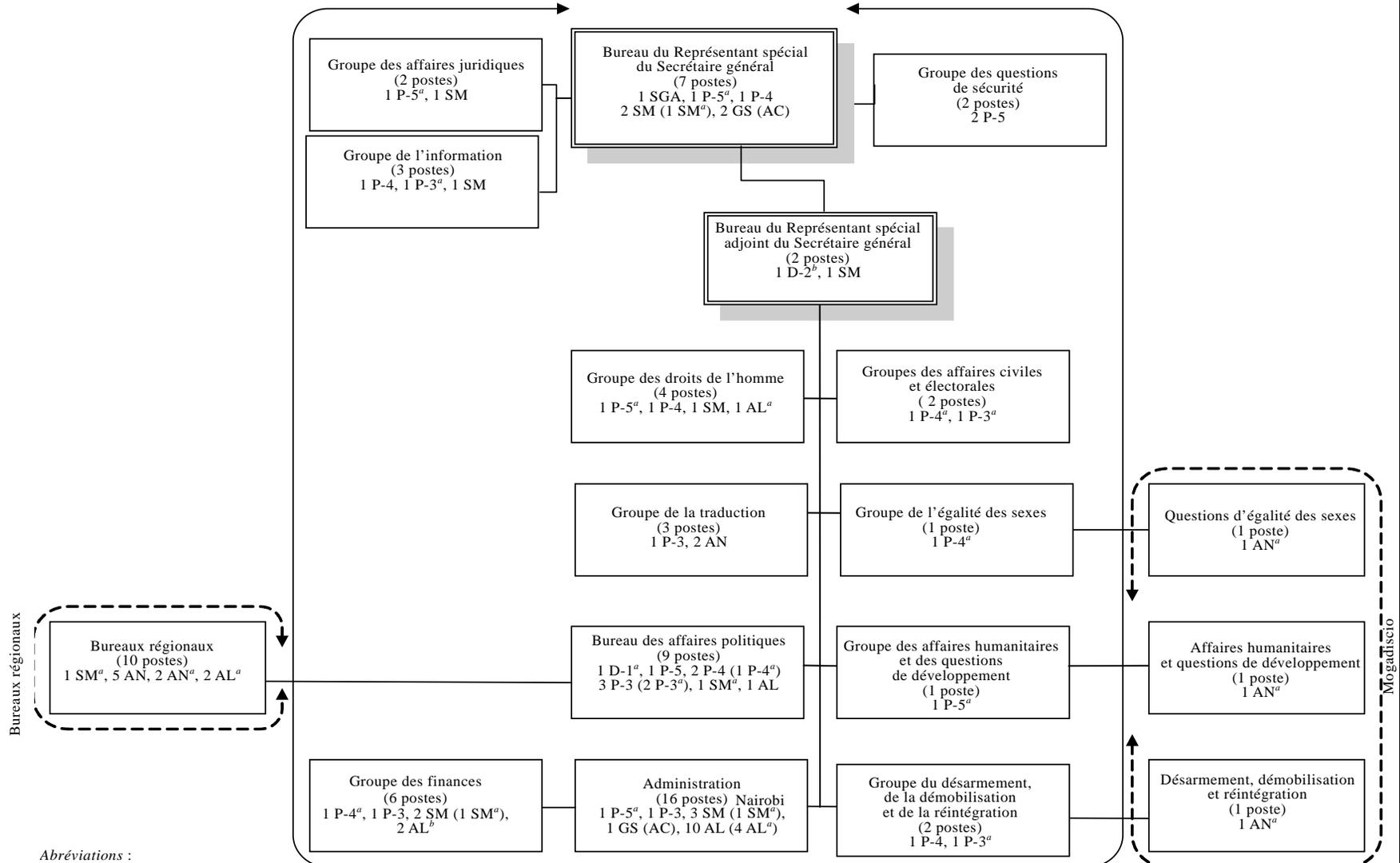
<sup>a</sup> Nouveau(x) poste(s).

<sup>b</sup> Poste(s) transféré(s).

<sup>c</sup> Poste(s) reclassé(s) ou converti(s).

## Annexe II

## Organigramme du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2008



## Abréviations :

SGA : Secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté recruté sur le plan national; AL : agent local; GS (AC) : agent des services généraux (Autres classes).

<sup>a</sup> Nouveau(x) poste(s).

<sup>b</sup> Poste(s) reclassé(s) ou converti(s).